

Ancenis-Saint-Géréon
 Couffé
 Ingrandes-Le Fresne sur Loire
 Joué-sur-Erdre
 La Roche-Blanche
 Le Cellier
 Le Pin
 Ligné
 Loireauxence
 Mésanger
 Montrelais
 Mouzeil
 Oudon
 Pannecé
 Pouillé-les-Côteaux
 Riaillé
 Teillé
 Trans-sur-Erdre
 Vair-sur-Loire
 Vallons-de-l'Erdre





Maurice Perrion

Président de la Communauté
de communes
du Pays d'Ancenis (COMPA)

ÉDITO

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis, engagée pour la qualité de vie.

Chaque année, le rapport d'activités de la COMPA témoigne de l'ensemble des actions publiques menées par les élu(e)s communautaires et les services.

Pour l'année 2023, ce rapport est couplé au rapport de développement durable. Il est ainsi basé sur le cadre de référence pour les projets territoriaux en tenant compte des cinq finalités du développement durable.

Vous y trouverez chaque objectif illustré par les chiffres de l'année.

Qu'ils soient en termes de nombre d'habitants concernés, de montants alloués, de travaux réalisés, d'entreprises ou d'associations accompagnées, les indicateurs présents dans ce rapport traduisent l'engagement de la COMPA en matière d'équilibre du territoire, de transition écologique, de développement économique.

La lutte contre le changement climatique se traduit notamment par des actions concrètes en matière de transition énergétique, de mobilités, ou d'aides à la rénovation de l'habitat. Les dynamiques de développement, la cohésion sociale et la préservation de la biodiversité que la COMPA met en œuvre sont au service des 70 474 habitants du Pays d'Ancenis.

Découvrez les ambitions et les actions concrètes menées avec les acteurs du territoire dans ce nouveau rapport d'activités et de développement durable.

Contexte

p.4

Présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis

p.5

Éléments de méthode

p.6

Organisation et pilotage de la COMPA

p.6

Projet de Territoire

p.6

Conseil de développement

p.8

Politiques publiques selon les finalités du développement durable

p.9

Lutte contre le changement climatique

p.10

- Transition énergétique
- Mobilités
- Rénovation énergétique du parc de logements privés

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

p.14

- Milieux aquatiques
- Assainissement

Epanouissement de tous les êtres humains

p.18

- Transports scolaires
- Habitat : aides à la production de logements
- Animation économique : services aux entreprises
- Culture
- Sport
- Communication
- Système d'Information Géographique (SIG)

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

p.27

- Réseau Mobilité
- Habitat indigne et dégradé
- Accueil et habitat des gens du voyage
- Animation économique : emploi
- Développement numérique
- Santé-Prévention
- Solidarité territoriale

Fondation des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

p.35

- Zones d'activités économiques
- Animation économique : filières, mode de production, évolution, alimentation
- Animation économique : tourisme
- Gestion des déchets et économie circulaire

La collectivité exemplaire et responsable

p.40

Gestion des ressources humaines

p.40

Commande publique

p.40

Gestion du patrimoine

p.41

Systèmes d'information

p.42

Animation interne de la collectivité

p.43

SOMMAIRE

Édition : Communauté de communes du Pays d'Ancenis
 Directeur de la publication : Maurice Perrion, Président
 Crédits photos : COMPA, Nathalie Gautier, Mars vidéos, DR
 Maquette, mise en page et illustrations : Second Regard

Imprimé avec des encres à base végétale sur papier certifié PEFC, par Goubault Imprimeur, certifié ISO 14001



Contexte

Les 17 objectifs du développement durable définis par les Nations Unies



L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi de Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport structuré en deux parties :

- L'une décline les pratiques et activités internes à la collectivité ;
- L'autre décline les politiques territoriales.

À partir de cette édition, le rapport d'activités est couplé au rapport de développement durable. L'occasion de mettre en avant les actions phares, les faits marquants ainsi que des chiffres-clés de l'année 2023. Ce rapport annuel, qui présente l'ensemble des actions publiques menées, est basé sur le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas locaux. Il doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article III de l'article L110-1 du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Par ailleurs, l'article 5 de la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a complété l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable doit en effet contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030 ; programme adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies et adopté par 193 pays.

Ce programme global et universel se décline en 17 objectifs de développement durable (ODD), 169 cibles et plusieurs indicateurs de suivi.

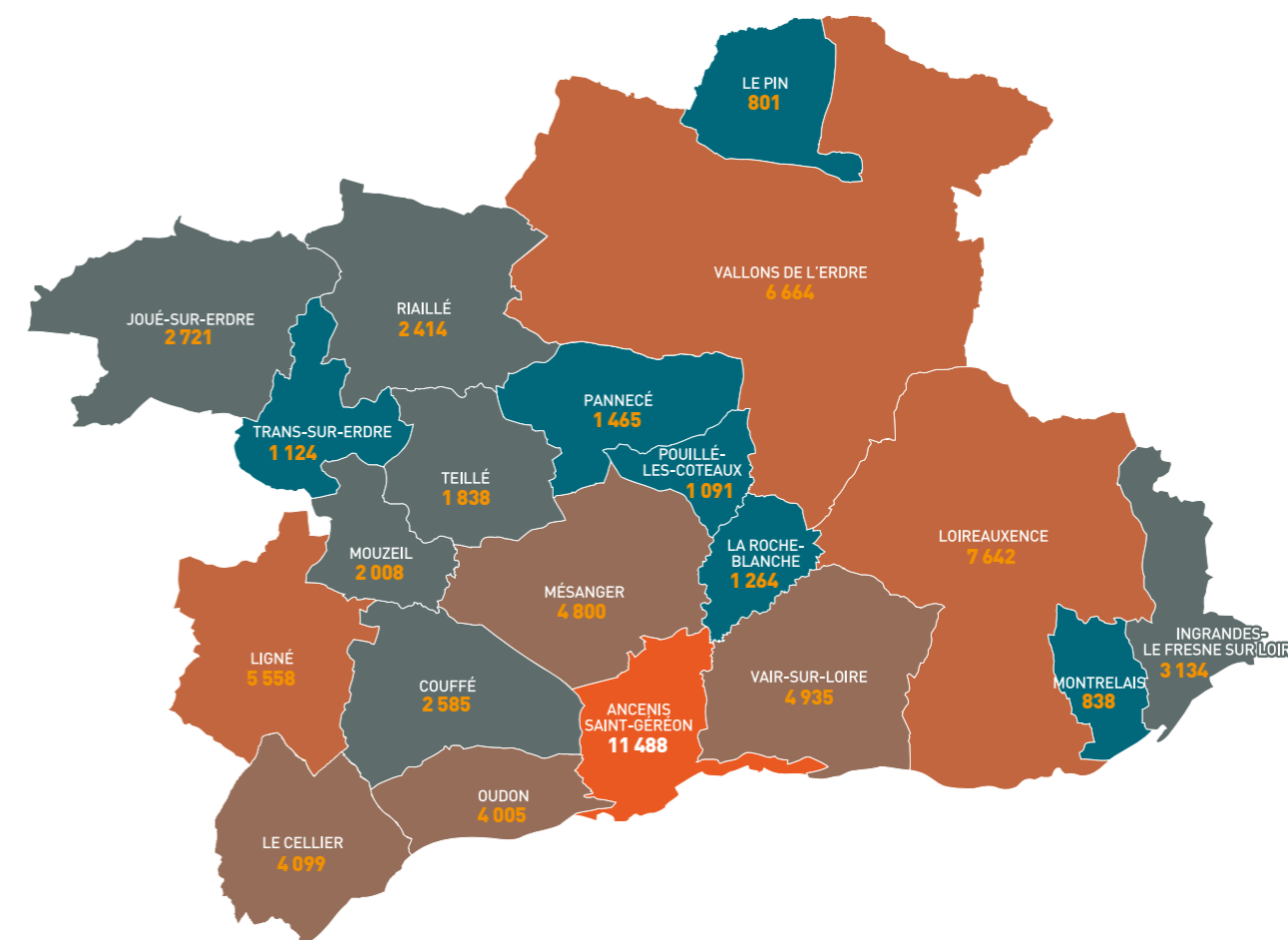
À travers ce rapport d'activités et de développement durable, il s'agit pour la COMPA :

- D'évaluer ses politiques publiques et leurs contributions aux objectifs de développement durable ;
- D'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité ;
- De présenter aux habitants, aux élus et aux agents les actions qu'elle met en œuvre et démontrer notamment son implication et sa contribution à l'atteinte des ODD définis mondialement.

Présentation du territoire



La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) compte **70 474 habitants** au 1^{er} janvier 2024.



Ainsi, ce rapport d'activités et de développement durable :

- Expose de manière globale les actions menées par la COMPA durant l'année 2023 ;
- Présente la façon dont sont mises en œuvre les politiques et actions de la COMPA au regard des cinq éléments de méthode définis par l'État pour le développement durable : pilotage, transversalité, participation de la société civile, évaluation, amélioration continue ;
- Traite les objectifs de développement durable du territoire, les faits marquants de l'année 2023 illustrés par quelques indicateurs de résultat pour chaque politique publique ;
- Décrit les actions menées par la collectivité et son exemplarité en matière de développement durable.

Éléments de méthode

Organisation et pilotage de la COMPA



L'ensemble des politiques publiques est piloté par le Président et les vice-président(e)s.

Les commissions thématiques proposent des sujets qui seront ensuite soumis pour décision au Conseil communautaire. En début de mandat, une nouvelle commission a été créée, la commission Ruralité – Mobilités afin d'intégrer de nouveaux enjeux et réflexions au débat communautaire. Par ailleurs, l'accès aux commissions a été ouvert aux élus municipaux non élus communautaires afin de permettre à toutes les communes du Pays d'Ancenis d'être représentées dans chacune des commissions.

La Conférence des maires, instance de dialogue, existe depuis 2009. Elle est saisie de tous les sujets concernant les relations entre la COMPA et les communes membres.

Par souci de transversalité, le rapport d'activités et de développement durable est désormais proposé par le Président en lien avec les vice-président(e)s sur les thématiques qui les concernent.

La mise en œuvre des politiques et décisions prises est réalisée par les services. Le comité de direction, piloté par le Directeur général des services, est en charge de l'intégration des problématiques de développement durable dans le fonctionnement de la structure.

Ce comité de direction, outre la transversalité qui le qualifie, travaille selon des approches d'amélioration continue et d'évaluation des politiques publiques.

Il a abouti à la construction d'une stratégie territoriale en 4 ambitions, qui approfondit le caractère rayonnant et équilibré du Pays d'Ancenis à l'horizon 2030 :

Rendre le territoire attractif et accueillant

- Renforcer l'attractivité du Pays d'Ancenis en affirmant son identité
- S'inscrire dans une dynamique de réseau métropolitain régional
- Favoriser l'arrivée de nouvelles familles et de jeunes
- Diversifier l'offre à destination des jeunes adultes (culture, animations, mobilité, formation)
- Renforcer l'offre touristique sur l'ensemble du Pays d'Ancenis en veillant à un maillage équilibré

4 ambitions transversales au service d'un territoire Rayonnant & Équilibré

Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations

- Conforter l'ancrage industriel et agroalimentaire du Pays d'Ancenis
- Impulser un développement économique sur l'ensemble du territoire
- Favoriser l'arrivée de nouveaux salariés

Développer un territoire solidaire

- Maintenir et développer la vitalité des centres bourgs et le lien social
- Développer les mobilités au sein du Pays d'Ancenis
- Proposer une offre de logement adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire
- Développer les solidarités à la bonne échelle de proximité

Agir localement pour la transition écologique

- Ancrer la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de transition énergétique
- Explorer de nouveaux types d'habitat
- Préserver les paysages et le cadre de vie harmonieux

Projet de Territoire



Le Projet de Territoire constitue le document stratégique de référence pour l'ensemble des porteurs de projets du Pays d'Ancenis, il structure l'action de la COMPA de façon transversale.

Adopté en 2012, il a été révisé en 2019 afin d'intégrer les nouvelles problématiques générées par la recomposition territoriale du Pays d'Ancenis, avec la création des communes nouvelles. Il tient compte également de l'augmentation et de l'approfondissement des compétences exercées par le bloc local (communes et EPCI) pour une meilleure lisibilité de l'action publique. Il répond aussi aux besoins et aux attentes des habitants, aux modes de vie de plus en plus « urbains ».

Ce travail prospectif, ambitieux, s'est appuyé sur la collaboration, la coopération et la participation de l'ensemble des acteurs locaux (communes, Département, Région, territoires voisins, institutions, entreprises, associations, ...).

Il est à retrouver sur le site pays-ancenis.com



Ce Projet de Territoire fait régulièrement l'objet d'enrichissement et d'actualisation en fonction de l'élaboration ou la mise à jour de documents stratégiques. Peuvent être cités notamment :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Ancenis dont la révision a été décidée par le Conseil communautaire du 19 décembre 2019 ;
- Le Programme Local de l'Habitat 2023-2029, adopté en Conseil communautaire le 28 juin 2023 ;
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par le Conseil communautaire du 13 décembre 2018 et évalué en 2023 ;
- La démarche d'attractivité, réflexion engagée en 2018 avec 30 entreprises significatives du Pays d'Ancenis ;
- Le programme Territoires d'Industrie 2021-2026 ;
- L'étude de stratégie foncière achevée en juin 2022 ;
- Le Schéma de secteur du pôle central validé en juin 2022 ;
- Le Projet culturel du territoire validé en novembre 2022 ;
- Le Projet Stratégique Agricole Territorial formalisé en 2022 ;
- La Stratégie biodiversité en cours d'élaboration ;
- La Stratégie économie circulaire en cours d'élaboration ;
- Le Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration ;
- L'audit touristique ;
- Le Plan de mobilité simplifié intégrant le Schéma directeur des mobilités actives en cours d'élaboration dont l'approbation est prévue en 2024.

Conseil de Développement

Organe consultatif du Pays d'Ancenis, le Conseil de Développement a été créé en 2005. Il permet l'implication d'acteurs du territoire de divers horizons sur des problématiques territoriales. Il est associé régulièrement aux démarches engagées par la COMPA et s'implique, sur saisine de la collectivité ou en auto-saisine, dans des réflexions sur différents sujets.

D'une durée de 3 ans, le mandat du Conseil de Développement a été renouvelé en février 2023. Au 31 décembre 2023, le Conseil de Développement était composé de 42 membres actifs dont 17 femmes.

En 2023, le Conseil de Développement a réalisé les actions suivantes :

- Préparation d'une enquête sur la place des femmes dans les associations du Pays d'Ancenis ;
- Animation d'un atelier dédié au covoiturage au Lycée Joubert Maillard ;
- Réunion publique relative à une étude sur l'artisanat et ses besoins à Vair-sur-Loire ;
- Participation aux ateliers de préparation du Plan de mobilité simplifié ;
- Suivi des actions préconisées dans le cadre de l'étude 2013-2016 sur le handicap ;
- Préparation d'une enquête auprès des jeunes : « Comment renforcer l'attractivité du Pays d'Ancenis et de ses employeurs » ;
- Début d'un état des lieux sur la situation du Pays d'Ancenis en termes de forêts, d'arbres, de haies et de biodiversité ;
- Participation à l'élaboration et signature du Projet territorial des solidarités ;
- Formation à la participation citoyenne dispensée par le Réseau des Conseils de Développement 44.



Politiques publiques selon les finalités du développement durable

DOMAINES D'ACTIONS	La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	La préservation de la biodiversité et la protection des milieux aquatiques et des ressources	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	La fondation des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Mobilités	•				
Transports scolaires			•		
Pôle d'Échange Multimodal (PEM), haltes ferroviaires	•				
Mobilités actives, accompagnement au changement	•				
Réseau mobilité, Vélib, transport à la demande				•	
Habitat			•		
Aide au foncier			•		
Programme d'Intérêt Général (PIG) rénovation énergétique	•				
Habitat indigne et dégradé				•	
Gens du voyage				•	
Déploiement nouvelles aires d'accueil				•	
Mise en place projets sociaux				•	
Zones d'activités économiques (schéma stratégique, travaux et développement)					•
Animation économique					•
Services aux entreprises, Espace Entreprendre			•		
Filières, mode de production, évolution, alimentation					•
Emploi, jeunes				•	
Tourisme					•
Culture (lecture publique, festival, éducation artistique et culturelle)			•		
Sport (équipements sportifs, vie associative, événements)			•		
Développement numérique (Espace Multimédia)				•	
Santé-Prévention				•	
Gestion des déchets et économie circulaire					•
Préservation de la biodiversité		•			
Assainissement		•			
Milieux aquatiques (gestion, qualité eau, espèces invasives, inondations)		•			
Transition énergétique	•				
Solidarité territoriale (Fonds de concours, LEADER, etc.)				•	
Communication (réseaux sociaux, événements, publications...)			•		
Système d'information géographique (Cart@COMPA)			•		

Chaque politique, action, ou programme public répond à une ou plusieurs finalités du développement durable. Les points indiquent la finalité la plus impactante. Certains grands domaines (en gras) sont déclinés en sous-actions dont certaines peuvent poursuivre des finalités différentes.

Lutte contre le changement climatique

Transition énergétique



Objectifs

- Améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables
- Sensibiliser les habitants aux problématiques environnementales

En 2023, la COMPA a finalisé une évaluation à mi-parcours de son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** et de son Bilan Gaz à effet de serre (GES). Cette démarche d'évaluation a été l'occasion de :

- mettre à jour les connaissances concernant le Bilan GES « Patrimoine et services » ;
- faire le point sur l'état d'avancement des 32 fiches-actions multisectorielles ;
- prendre un temps de remobilisation autour des enjeux du changement climatique ;
- préparer l'évaluation finale et la révision du PCAET à horizon 2025.

Les 32 fiches-actions initiales ont été ajustées et 4 nouvelles fiches ont été créées pour répondre aux enjeux d'urgence climatique à l'échelle du Pays d'Ancenis :

- Favoriser les pratiques alternatives à l'automobile en usage individuel ;
- Travailler à la conception exemplaire d'événements publics, sportifs et culturels ;
- Définir un processus d'accompagnement des entreprises vers la transition énergétique ;
- Mettre en place des pratiques d'achats publics réfléchies en terme de développement durable, intégrant les impacts sociaux et environnementaux.

Le programme d'actions ajusté, avec ses nouvelles fiches, a vocation à être déployé jusqu'à la fin de l'année 2024, échéance du PCAET en cours avant sa révision pour la période 2025-2030.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire est un axe majeur du PCAET 2018-2024, en plus de la diminution nécessaire de la consommation énergétique dans tous les secteurs d'activité.

En 2022 et en 2023, de nouvelles unités de méthanisation (Pouillé-les-Côteaux, Teillé) ont rejoint le parc photovoltaïque de la Coutume (Mésanger) et les parcs éoliens du territoire pour assurer une part d'environ 15 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique local, une augmentation de production de plus de 65 % en 10 ans.

En complément, la COMPA a lancé son Schéma Directeur des énergies renouvelables (SDENR) à l'automne 2023. Cette démarche a pour objectif d'engager une réflexion collective de territoire sur les énergies Renouvelables (EnR) et de déployer de manière sereine une stratégie de transition énergétique cohérente à mettre en œuvre à l'échelle du territoire. Cette démarche permet également d'accompagner les communes dans la définition de leurs zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables issues de la loi du 13 mars 2023, dite loi APER.

En 2023, le dispositif **ACTEE Sequoia** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a permis, grâce au travail de diagnostic énergétique des 17 communes volontaires et de la COMPA, d'identifier les bâtiments les plus énergivores. Ainsi, chaque collectivité a pu établir un plan pluriannuel d'investissement pour réduire la consommation d'énergie de son patrimoine et contribuer à une meilleure efficacité énergétique.



Chiffres clés 2023

ACTEE Sequoia

Diagnostic énergétique et plan pluriannuel d'investissement pour la COMPA et 17 communes du territoire

Parc photovoltaïque de la Coutume

Production annuelle prévisionnelle pour la 1^{ère} année de fonctionnement : 4 030 MWh

Mobilités



Objectifs

- Inciter à l'utilisation des modes alternatifs de déplacements
- Réduire la part modale des déplacements en véhicule individuel
- Améliorer l'accessibilité des territoires ruraux

Chiffres clés 2023

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

- 468 bénéficiaires
- Enveloppe : 66 000 €

Projet d'Organisation des Mobilités Actives en Pays d'Ancenis (OMAPA)

- Budget : 340 500 € sur 3 ans
- Subvention ADEME : 209 000 €

Défi Mobilité

- Taux de participation des agents de la COMPA : 33,53 %
- Taux de report modal : 39,29 %
- 1 315 kg de CO₂ économisés

Ateliers scolaires « Savoir Rouler à Vélo » et « Mécanique vélo »

- 21 200 €
- 754 élèves
- 7 écoles primaires et 2 collèges

Le Pays d'Ancenis se caractérise par une très forte diversité de flux de déplacements (domicile-travail, loisirs, etc.) dans un contexte d'habitat très diffus. De ce fait, le recours à l'usage de la voiture particulière est le premier réflexe. Le taux de motorisation des ménages est élevé : plus d'un ménage sur deux dispose de 2 voitures ou plus.

Cette pratique participe pour moitié à la part d'émission de gaz à effet de serre issus des transports routiers (100 000 t de CO₂/an) soit environ 15 % du total des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les transports en commun restent faiblement développés sur le territoire, mais il bénéficie toutefois d'une **desserte ferroviaire performante** et en développement sur l'axe Angers-Nantes. Ainsi, la gare d'Ancenis est la première gare TER de la Région des Pays de la Loire. Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) d'Ancenis-Saint-Géréon intègre sur un même site tous les modes de transports (TER, transports en commun régionaux, taxis, voitures particulières, vélos, piétons) en rendant leur accessibilité plus aisée pour les usagers et plus particulièrement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le territoire est également pourvu de 4 haltes ferroviaires : Oudon, Le Cellier, Loireauxence, et Ingrandes-Le Fresne sur Loire. L'aménagement d'un parking multimodal aux abords de la halte ferroviaire du Cellier s'est poursuivi en 2023. Par ailleurs, la COMPA mène actuellement une étude de programmation pour l'aménagement d'un parking à l'est de la gare d'Ancenis-Saint-Géréon.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la COMPA est devenue **Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**, avec trois objectifs :

- Améliorer le maillage du territoire en offres de mobilité multimodales ;
- Accompagner les changements de pratique ;
- Construire un partenariat sur les mobilités.

Lauréate de l'appel à projets AVELO 2 lancé par l'ADEME, la COMPA élabore depuis 2022 de façon coordonnée et concertée deux outils de planification : un **Plan de Mobilité Simplifié** et un **Schéma Directeur des Mobilités actives**.



En 2023, la COMPA a également décidé de poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ainsi que le dispositif Vélila en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique (service de location longue durée). La COMPA a relancé son action auprès des scolaires, en finançant intégralement 3 ateliers dispensés par 2 associations, portant sur le « savoir rouler à vélo », la mécanique vélo et la maniabilité à trottinette.

- 242 000 déplacements quotidiens sur le territoire, soit 3,9 déplacements/jour/habitant du Pays d'Ancenis (estimation 2019)
- 74 % des déplacements se font en voiture sur le Pays d'Ancenis ; 1,38 occupants en moyenne par véhicule
- 59 % des ménages possèdent au moins 2 voitures
- 3 700 montées/descentes quotidiennes en gare d'Ancenis en 2022
- 28 aires de covoiturage, 19 points stop de proximité
- 6 768 voyages annuels en transport à la demande dont 433 en véhicule PMR

ZOOM

Pour la 3^e année, la COMPA a participé au **Défi Mobilité en Pays de la Loire du 22 au 28 mai 2023**. Cette semaine de défi, organisée par l'association Alisée en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien de la Région Pays de la Loire, est une aventure collective permettant aux salariés d'entreprises et scolaires de se mobiliser ensemble pour se déplacer en mode écomobile. La COMPA s'est classée 15^e à l'échelle régionale sur 152 structures participantes dans sa catégorie.

La rénovation énergétique du parc de logements privés



Objectifs

- Viser l'habitat durable pour tous, maîtriser les consommations énergétiques
- Renforcer les solidarités et l'accompagnement des personnes fragiles

Depuis 2014, la COMPA s'engage pour la rénovation énergétique du parc de logements via la mise en place successive de deux Programmes d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique : le premier entre 2014 et 2018, le second entre 2019 et 2021. Ce dernier programme ayant obtenu des résultats très satisfaisants et les besoins en amélioration énergétique demeurant sur le territoire, la COMPA a décidé d'en relancer un troisième.

L'actuel PIG a été initialement mis en place sur la période 2022-2023, puis a fait l'objet d'une prorogation d'un an et sera donc mobilisable jusqu'au 31 décembre 2024. Ce dispositif permet l'accompagnement des propriétaires occupants modestes et très modestes, ainsi que des propriétaires bailleurs, dans la rénovation thermique de leur logement. La collectivité a choisi d'intervenir dans ce programme à deux niveaux : en finançant la prestation de la société Citémétrie qui accompagne et suit les dossiers des ménages, et en participant au financement des travaux prescrits.

Dans ce cadre, la COMPA s'engage à compléter l'aide financière octroyée par les Départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, délégataires des aides à la pierre relevant de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Le dispositif prévoit d'attribuer une subvention d'aide aux travaux dont le montant est modulé en fonction du statut et du niveau de ressources des ménages propriétaires :

- 500 € aux propriétaires occupants, aux ressources modestes,
- 1 000 € aux propriétaires occupants, aux ressources très modestes,
- 500 € pour les propriétaires bailleurs.

Chiffres clés 2023

Objectif PIG : 195 logements à rénover énergétiquement, dont :

- 188 logements de propriétaires occupants (PO)
- 7 logements de propriétaires bailleurs (PB)

Réalisations depuis la mise en œuvre du PIG en juin 2022 :

- 443 propriétaires renseignés (dont 410 PO et 33 PB)
- 159 diagnostics réalisés
- 64 projets de rénovation engagés (dont 63 PO et 1 PB)



En complément du PIG Lutte contre la précarité énergétique et afin d'ouvrir l'accompagnement à tous les ménages, sans conditions de ressources, la COMPA a déployé une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Comme pour le PIG, la PTRE, initialement prévue sur la période 2022-2023, a fait l'objet d'une prolongation d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2024.

La PTRE permet ainsi de proposer à tous les ménages du Pays d'Ancenis (propriétaires, locataires, bailleurs), un service d'accompagnement complet depuis le diagnostic jusqu'à la réalisation des travaux. Le programme est décliné en « actes-métiers », chacun reprenant une étape du parcours de l'utilisateur : une information de premier niveau.

Sur le Pays d'Ancenis, 4 lieux de permanence de l'Espace conseil France Renov' sont mis en place sur les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, de Ligné, de Loireauxence et de Vallons-de-l'Erdre. Les permanences sont animées par un professionnel énergétique de l'association Alisée permettant une expertise : réalisation d'un audit énergétique, accompagnement en amont des travaux (définition du programme de travaux, lecture du devis, conseil pour l'optimisation du plan de financement, etc.), et accompagnement durant les travaux.

Chiffres clés 2023

Accompagnement PTRE

- 1 508 ménages informés et conseillés sur la rénovation énergétique de leur logement (entretiens téléphoniques)
- 327 ménages rencontrés lors d'un rendez-vous d'une heure pour du conseil personnalisé
- 48 ménages et 1 immeuble en copropriété ont bénéficié d'un audit énergétique de leur logement
- 63 ménages ainsi qu'une copropriété ont bénéficié de la prestation d'accompagnement en amont de la réalisation des travaux

En complément des différentes missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages, la PTRE intègre un volet communication et animation en vue de promouvoir la rénovation énergétique et les dispositifs liés. Des supports de communication (flyers, affiches, roll-up, stand parapluie, etc.) ont été créés et plusieurs actions ont été organisées au cours de la période 2022-2023, notamment :

- La diffusion de spots sur la radio Alouette ;
- L'organisation de 5 balades thermiques ;
- L'animation d'un stand d'informations sur les marchés de Vallons-de-l'Erdre (une matinée) et d'Ancenis-Saint-Géréon (5 matinées) ;
- La participation à des réunions ou temps d'informations ;
- Le lancement d'une campagne de webmarketing ;
- La participation à la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique.

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources

ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent
et des usages qui s'y rattachent

Milieux aquatiques



Objectifs

- **Préserver la diversité des habitats écologiques et des paysages**
- **Reconquérir une bonne qualité d'eau des cours d'eau et des zones humides**
- **Préserver la ressource en eau**
- **Prévenir les risques, limiter les nuisances et adapter le territoire aux changements climatiques**

La COMPA est une autorité prépondérante au niveau de la préservation de l'eau, à la fois en quantité et en qualité. La qualité écologique des masses d'eau sur le territoire est considérée globalement comme médiocre. La collectivité poursuit ses actions en faveur de la reconquête des milieux aquatiques et de la qualité des cours d'eau au travers des contrats existants et de l'élaboration de 3 programmes de restauration des cours d'eau et des espaces connexes avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire et du Département de Loire-Atlantique. La reconquête d'une bonne qualité de l'eau passe par plusieurs actions :

- Restauration des milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides ;
- Lutte contre les pollutions diffuses en accompagnant les agriculteurs vers des changements de pratiques et de systèmes ;
- Plantation, restauration, protection et valorisation de haies contre le ruissellement et les pollutions diffuses ;
- Amélioration des systèmes d'assainissement collectif et non collectif ;
- Suivi des actions menées sur les périmètres de captages d'eau potable pour garantir une eau potable de qualité ;
- Sensibilisation et éducation à l'environnement.

La COMPA est structure animatrice du Bassin versant Havre Grée Donneau et affluents de la Loire. Elle est membre de l'EDENN (Syndicat du Bassin versant de l'Erdre) et du SYLOA (Loire). La collectivité siège à la Commission Locale de l'Eau.

Elle est pilote du programme d'action sur la Boire Torse au sein du Contrat Loire Annexe, animé par le Conservatoire des Espace Naturels (CEN).

Les programmes d'actions sur le bassin versant Havre Grée Donneau et affluents de la Loire et Boire Torse ont été approuvés en 2023, et, pour le bassin versant des Sources de l'Erdre les études continuent afin de valider les futures actions sur la partie amont.

Travaux de gestion des milieux aquatiques

L'année 2023 a été marquée par la finalisation des actions de restauration des cours d'eau notamment de la morphologie, de la ripisylve (végétation rivulaire) et de continuité écologique. Bien qu'une autorisation préfectorale a été accordée via une déclaration d'intérêt général, une concertation très poussée est menée avant chaque campagne de travaux auprès des propriétaires et des exploitants, afin de les sensibiliser à l'intérêt de ceux-ci.



• Lutte contre les pollutions diffuses

Ce volet sur le bassin versant Havre Grée Donneau comporte plusieurs types d'actions réalisées en 2023 :

- > Sensibilisation à la préservation des zones humides et des cours d'eau à destination des élèves de CM1 et CM2 des établissements scolaires situés sur le bassin versant « Havre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ançenis » ;
- > 1 animation collective auprès des professionnels du secteur agricole en 2023 sur le thème de la gestion des prairies en contexte de sécheresse estivale ;
- > Travaux de replantation des haies bocagères de la dernière année du contrat Programme d'aménagement anti-transfert : 3,2 kms de haies ont été plantés l'hiver 2022/2023.

• Lutte contre les espèces invasives

Dans la continuité des travaux d'arrachage de la jussie, conduits en 2022, la COMPA a réalisé de nouvelles campagnes d'arrachage manuel sur la Boire Torse, en 2 passages, avant et après l'été.

Depuis 2017, la COMPA mène une action de lutte contre le ragondin et le rat musqué sur les secteurs de travaux sur les cours d'eau. Pour ce faire, l'association Polleniz intervient sur le territoire pour des luttes plus intensives avec l'aide d'un réseau de bénévoles qu'il anime. Des actions de lutte intensive ont été conduites en 2023 sur les bassins versants de l'Erdre et Havre Grée, aux abords de 11 km de cours d'eau, 159 individus ont été piégés s'additionnant aux actions de piégeage menées par les nombreux bénévoles du territoire, soutenus par les communes.

La prévention des inondations

La COMPA a poursuivi en 2023 ses réflexions sur cette compétence aux enjeux multiples. Elle est notamment associée, aux côtés de ses communes membres, aux révisions des deux PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) menés par les services de l'État : Loire amont et Chalonnes-sur-Loire à Orée d'Anjou.

Commencée fin 2020, une étude globale de prévention et réduction du risque inondation le long de la Loire s'est achevée en 2023 avec la décision du Conseil communautaire de déposer une demande de classement en système d'endiguement sur 3 linéaires du remblai SNCF, en l'état actuel et sans travaux :

- > Val d'Oudon : 3,1 kilomètres, situés sur la commune d'Oudon,
- > Val de Méron : 1,4 kilomètres, situé sur la commune de Vair-sur-Loire,
- > Val de la Boire Torse : 11,5 kilomètres, situés sur les communes de Vair-sur-Loire, Loireauxence et Montrelais.

Pour mener à bien ce dossier, la COMPA a travaillé en collaboration étroite avec SNCF Réseau pour pratiquer des sondages géotechniques aux abords et sur la voie ferroviaire afin de déterminer la nature exacte du remblai sur les vals concernés. Un inventaire de la faune et de la flore a également été mené.

La COMPA est membre de l'Établissement Public Loire et de l'association France Dignes. L'Établissement Public Loire a notamment accompagné toutes les démarches de la COMPA dans le cadre d'une convention. Afin de bénéficier d'économies d'échelle et de l'ingénierie spécifique à la gestion des futurs systèmes d'endiguement, une collaboration plus importante a été décidée par le Conseil communautaire fin 2023 sur la période 2024-2028 via la mutualisation des moyens de 12 EPCI regroupés au niveau de la Plateforme d'Angers de l'Établissement Public Loire.

Les missions et objectifs poursuivis par cette collaboration sont :

- La conformité des ouvrages vis-à-vis de la réglementation applicable aux digues ;
- La régularité des systèmes d'endiguement, pouvant s'accompagner de la neutralisation d'ouvrages le cas échéant (si absence de classement) ;
- Le respect des obligations de gestion, dans la mesure et les conditions fixées par les EPCI ;
- La réalisation des programmes d'études et de travaux découlant du prévisionnel pluriannuel d'investissement.

Chiffres clés 2023

Gestion des milieux aquatiques

- 2 bassins versants majoritaires
- 1 annexe de Loire : la Boire Torse
- 2 contrats territoriaux de bassin versant
- 1 contrat sur la Boire Torse
- Travaux de restauration du lit sur 380 mètres linéaires
- Travaux de restauration de la ripisylve sur 14,2 km ; abattage de 113 peupliers

Lutte contre les pollutions diffuses

- 3,2 km de haies plantées
- 1 animation collective avec des agriculteurs

Lutte contre les espèces invasives

- Travaux d'arrachage de Jussie : intervention sur la Boire Torse
- Lutte intensive contre le ragondin : sur 11 km de cours d'eau ; capture de 159 individus

Prévention des inondations

- 3 vals ciblés comme futurs systèmes d'endiguement repartis sur 16,5 km de remblai ferroviaire le long de la Loire
- 202 habitants et 89 salariés considérés comme exposés au risque d'inondation

Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

- Budget d'investissement études et travaux : 630 000 €

Assainissement



Objectifs

- **Prise en charge de l'ensemble des eaux usées produites par les usagers du territoire**
- **Lutte contre les pollutions des milieux naturels**

La COMPA poursuit son action en matière de mise aux normes et d'évolution des systèmes d'assainissement collectif au travers de politiques ambitieuses d'investissement.

En 2023, les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour le renouvellement de la station de traitement des eaux usées (STEU) d'Ancenis-Saint-Géréon, et les études de faisabilité de celle de La Chapelle-Saint-Sauveur (commune déléguée de Loireauxence) et de Vritz (commune déléguée de Vallons-de-l'Erdre) ont été poursuivies.

La COMPA a validé son Schéma Directeur Assainissement afin de disposer pour la période 2024-2033 d'un programme de travaux cohérent vis-à-vis des besoins du territoire en matière d'assainissement. Cela concerne aussi bien les réseaux que les stations de traitement des eaux usées et la mise à jour des zonages d'assainissement. Un premier programme pluriannuel d'investissement sur la période 2024-2028 a été validé pour 16,7 M€.

Le service d'assainissement non collectif est également un service public industriel et commercial, financé à 100 % par la redevance usagers. Il est en charge du conseil à l'utilisateur et du contrôle des installations. Le contrôle est confié à une entreprise, dans le cadre d'une prestation de service, sur les 20 communes du territoire. La COMPA a contractualisé avec un autre prestataire pour proposer un service de vidange, ce service est facultatif mais est apprécié par les usagers.

Chiffres clés 2023

Assainissement collectif

- 22 229 abonnés
- 41 ouvrages
- 500 km de réseaux (gravitaires et refoulement)
- 10 postes de relèvement
- 1 chantier de nouvelle station d'épuration à Mésanger
- 5 chantiers de réhabilitation de réseaux sur les communes de Loireauxence (Belligné), Le Pin, Pannecé et Ancenis-Saint-Géréon,
- 1 chantier d'extension de réseau sur la commune de Ligné

Assainissement non collectif

- 10 375 abonnés
- 491 vidanges d'installations réalisées

Enveloppe financière Etudes et travaux

- 1 913 000 € TTC



Épanouissement de tous les êtres humains

Transports scolaires



Objectifs

- Assurer un service de proximité
- Assurer l'accès de tous aux établissements scolaires
- Réduire l'impact écologique des déplacements vers les établissements scolaires

La COMPA assure, pour le compte de la Région, les relations avec les familles : de l'inscription jusqu'aux différents services offerts tout au long de l'année scolaire. Elle se charge aussi de l'application du règlement intérieur et gère les problèmes de discipline. Par ailleurs, la COMPA propose sur son territoire un service d'information par SMS alertant les familles des imprévus afin qu'elles puissent s'organiser en conséquence.

Elle met en place, dans un cadre régional, l'offre de transports scolaires, en collaboration avec les entreprises privées qui en assurent l'exploitation. En cas de manquement, la COMPA intervient pour rétablir la qualité du service, conformément aux engagements de ponctualité pris auprès des familles.

Les transports scolaires contribuent aussi pleinement à la lutte contre le réchauffement climatique car ce service permet d'éviter et limiter des déplacements individuels.

Chiffres clés 2023

- 4551 élèves transportés chaque jour
- 435 circuits scolaires
- 570 points d'arrêt desservis



Habitat : aides à la production de logements



Objectifs

- Maîtriser la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain
- Favoriser l'attractivité du territoire, l'équilibre démographique et la mixité des fonctions
- Viser l'habitat durable pour tous, garantir une offre de logements diversifiés et accessibles

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2029 de la COMPA a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2023. Ce nouveau PLH traduit la volonté des élus d'engager un « choc de l'offre » quantitatif et qualitatif en faveur du logement. La mise en œuvre tout au long des 6 ans du PLH s'appuie sur un budget de 10,7 M€ (correspondant à un ratio de 26 €/an/habitant).

D'un point de vue quantitatif, en réponse au déficit structurel en logements, le PLH 2023-2029 fixe un objectif de production de 520 logements par an, soit 3 135 logements en 6 ans.

Cette offre nouvelle se veut être diversifiée, en lien avec la diversité des besoins observés sur le territoire :

- 35 % de logements aidés : dont 25 % de locatifs sociaux et 10 % en accession sociale ;
- 65 % de logements privés : dont 20 % de locatifs et 45 % en accession libre.

D'un point de vue qualitatif, en réponse aux enjeux d'optimisation du foncier, de diversification et de développement équilibré du parc de logements, le PLH 2023-2029 prévoit plusieurs actions en faveur du développement d'une offre d'habitat adaptée et diversifiée tout en visant la sobriété foncière :

- Déploiement d'un observatoire de l'habitat et du foncier,
- Mise en œuvre d'une stratégie foncière,
- Sensibilisation aux nouvelles formes urbaines,
- Développement des nouveaux modes d'habiter,
- Amélioration du parc de logements existants,
- Renouvellement urbain,
- Développement d'une offre de logements abordables, à la location comme à l'accession.

En lien avec le programme d'actions du PLH, la COMPA a mis en place un règlement des aides en faveur du logement. Il s'agit d'encadrer les financements mobilisables dans le cadre d'opérations de construction ou de réhabilitation de logements.

Animation économique : services aux entreprises



Objectifs

- Agir pour le développement économique, solidaire et pour l'emploi
- Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité : satisfaire les besoins des entreprises en proposant des services et en mettant à disposition des équipements

La COMPA a créé en 2015 un lieu d'accueil, d'orientation, de conseils pour concrétiser les projets de création, reprise ou développement d'entreprises : l'Espace Entreprendre en Pays d'Ancenis. Il permet à tout habitant de bénéficier d'un accompagnement à la création et au développement de son activité. Depuis 2019, la COMPA assure en direct l'accueil et l'animation de ce lieu.

Un nouvel Espace Entreprendre a vu le jour en 2023 dans un bâtiment offrant 725 m² de surfaces réparties sur 2 niveaux. Le pôle Développement économique de la COMPA y est présent, l'espace dispose également de bureaux et de salles de réunion à disposition des partenaires de l'Espace Entreprendre, d'un espace coworking dédié aux porteurs de projet, et d'une grande salle de 122 m² à disposition des acteurs du développement économique.

Il s'agit véritablement d'un lieu de rassemblement sur le Pays d'Ancenis.

Chiffres clés 2023

- 367 projets de création ou reprise enregistrés dans l'année
- 363 porteurs de projets accompagnés
- 46 animations collectives
- 470 participants aux animations collectives



Culture



Objectifs

- Accès et participation de chacun à une offre culturelle de qualité, à une éducation de qualité
- Favoriser un maillage équilibré d'accès à une offre d'équipements de proximité et leur mise en réseau

La lecture publique

La COMPA gère les 27 bibliothèques et médiathèques (31 agents et environ 400 bénévoles). Ce réseau est articulé autour de 4 actions majeures :

- Une organisation par bassin géographique autour de 7 bibliothèques ressources, où professionnels salariés et bénévoles trouvent leur place en complémentarité ;
- La mise en place d'un logiciel commun à toutes les structures, pour permettre à l'utilisateur d'accéder à un fonds documentaire plus important et diversifié ;
- La création d'une carte d'abonné individuelle valable dans toutes les bibliothèques du réseau pour emprunter et réserver tout document depuis une bibliothèque du réseau ou via un portail Internet, ou, faire venir par navette et restituer le document emprunté dans la bibliothèque de son choix ;
- Un accès gratuit au réseau de lecture publique aux habitants du Pays d'Ancenis, et aux jeunes scolarisés sur le territoire mais résidant hors du territoire, pour favoriser l'accès au savoir et à la culture pour tous.

En 2023, une étude a été lancée sur les attentes et usages futurs des bibliothèques. Une enquête par questionnaire a souligné un taux de satisfaction très élevé des usagers, à 92%. Une campagne de communication a été lancée pour mieux faire connaître les services proposés et des pistes de réflexion sont travaillées concernant les horaires d'ouverture, l'aménagement ou encore les animations.

Chiffres clés 2023

Lecture publique

- 31 professionnels, 400 bénévoles
- 13 000 adhérents
- 1 site Internet dédié
- 400 animations
- 210 000 documents réservés et distribués par le système de navette

Ce soir, je sors mes parents

- 2 270 spectateurs dont 840 scolaires

Le spectacle vivant

Depuis 2017 la COMPA réserve et offre aux collégiens des classes de 3^e du territoire une soirée leur permettant d'assister au spectacle « Dans la Nuit, Liberté », son et lumière sur le thème de la Résistance 1940-1944 qui a été créé et produit par l'association Transmission (située sur le Pays d'Ancenis à Trans-sur-Erdre). Ce spectacle en plein-air est réalisé grâce à 250 bénévoles du territoire.

Du 11 au 14 mai 2023 a eu lieu la 3^e édition du festival « Harpes au Max ». Il s'est déroulé dans 17 communes du Pays d'Ancenis. 80 événements étaient programmés avec 50 concerts. Il a touché près de 9 300 personnes.

Le festival « Ce soir, je sors mes parents » a eu lieu du 20 au 22 octobre 2023 sur différentes communes du territoire.

Pour cette 20^e édition, 9 spectacles ont été programmés et ont réuni 2 270 spectateurs, dont un peu plus de 800 scolaires.

ZOOM

Depuis 2012, le prix littéraire « Lire en Pays d'Ancenis » récompense un premier roman (ou une œuvre de fiction d'un auteur peu connu et jamais primé), en français ou traduit d'une autre langue, paru l'année précédente. Son but est de faire découvrir de nouveaux auteurs, de toucher de nouveaux publics et de développer des échanges autour des lectures. La 12^e édition de l'évènement a été lancée en septembre 2023.



Chiffres clés 2023

Interventions en milieu scolaire

- 14 350 élèves bénéficiaires dont :
 - > Visites commentées : 4 400 élèves
 - > Accueil en bibliothèques : 5 400 élèves
 - > Spectacles : 2 576 élèves
- 1 244 heures d'IMS

Interventions en milieu scolaire dans le Pays d'Ancenis

L'éducation artistique et culturelle représente un axe majeur du projet culturel de la COMPA. Ainsi, pour chaque domaine d'intervention (lecture publique, festivals « Ce soir, je sors mes parents » et « Harpes au Max », expositions et arts plastiques, musique et danse à l'école, etc.) un certain nombre de propositions est adressé aux établissements scolaires du territoire.

Ces actions doivent permettre aux élèves de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer leurs moyens d'expression. Afin de favoriser la cohérence des actions sur le territoire et la mutualisation des initiatives, la COMPA travaille avec de multiples partenaires comme les théâtres du territoire, l'association La Turmelière, Musique et danse en Loire-Atlantique, etc.

Le dispositif des visites commentées permet à tous les établissements scolaires du Pays d'Ancenis (de la maternelle au lycée) d'accéder à des visites d'expositions d'artistes professionnels contemporains. Trois lieux d'exposition sont concernés : le Parc de Sculptures Monumentales à Teillé-Mouzeil, le Centre d'art à Montrelais et la Chapelle des Ursulines à Ancenis-Saint-Géréon, ces deux derniers sites étant gérés depuis 2020 par le MAT, l'Association pour l'Art Contemporain en Pays d'Ancenis. En 2023, a également été accueilli sur la commune de Vallons-de-l'Erdre le Musée Mobile, le MuMo.

Une action tournée vers la musique et la danse en intervention en milieu scolaire (IMS) est proposée depuis 2018. L'objectif est de réaliser un projet pédagogique construit en collaboration avec les professeurs des écoles volontaires pour sensibiliser les enfants à l'univers artistique de la musique et de la danse. En danse, l'intervention est assurée par Musique et Danse en Loire-Atlantique et l'école de musique Arpege pilote le projet autour de la musique. Une offre de spectacle associée aux IMS est proposée pour la moitié des élèves chaque année, avec une alternance d'établissements d'une année sur l'autre.

Mise en réseau des écoles de musique

Le territoire compte 4 écoles de musique associatives qui totalisent environ 700 élèves.

Afin de formaliser la mise en réseau des écoles de musique, une charte a été validée en 2019 par les quatre associations. Elle précise les enjeux, objectifs, valeurs et modalités de coopération. Une réflexion a également été partagée avec l'ensemble des communes sur le niveau de financement des écoles de musique.

Afin de soulager les associations, la COMPA a accompagné la création d'un groupement d'employeur depuis 2020 qui permet de consolider l'emploi, et de mutualiser les moyens financiers, techniques et humains. La collectivité finance le poste de gestionnaire du groupement et les frais de fonctionnement de la structure.



Sport



Objectifs

- Permettre l'accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics
- Favoriser un maillage équilibré d'accès à une offre d'équipements de proximité

Chiffres clés 2023

Équipements aquatiques

- 121 826 entrées dont :
 - > 32 % scolaires
 - > 55 % natation de loisirs
 - > 13 % associations sportives
- 5 000 élèves du primaire au lycée dont 90 % de primaires

Les équipements aquatiques

La COMPA gère les 3 équipements aquatiques du territoire :

- Le centre aquatique Jean Blanchet à Ancenis-Saint-Géréon
- Les piscines découvertes La Charbonnière à Ancenis-Saint-Géréon et Alexandre Braud à Vallons-de-l'Erdre

La COMPA intervient également en matière de natation scolaire avec, depuis la rentrée scolaire 2022/2023, une évolution du schéma d'apprentissage : accueil des élèves de Grande section (GS) de maternelle à la place des CE2. 100 % des scolaires en GS, CP, CE1 et CM2 se rendent ainsi à la piscine selon les préconisations du ministère de l'Éducation Nationale, dont plus de 80 % dans les piscines communautaires du Pays d'Ancenis (convention passée avec la piscine Les Bassins d'Ardea à Nort-sur-Erdre pour les écoles de trois communes).

De plus, la COMPA propose une ouverture au public étendue (midi, soir et tous les week-ends) et un large choix d'animations :

- Apprentissage de la natation pour adultes et enfants à partir de 6 ans ;
- Activités sportives : aquagym, aquabike, circuit training ;
- Soirées à thèmes : bien-être, plongée, DJ, ... ;
- Formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) en partenariat avec le CREPS des Pays-de-la-Loire (20 stagiaires).

En 2023, la COMPA a :

- Mis en place une nouvelle billetterie, avec réservation et paiement en ligne pour certaines activités ;
- Validé les phases d'Avant-Projet Définitif de la piscine Alexandre Braud ;
- Réhabilité les douches du centre aquatique Jean Blanchet et lancé une consultation travaux du centre aquatique Jean Blanchet ;
- Lancé un marché pour l'installation de couvertures thermiques sur les deux bassins de la piscine de la Charbonnière ;
- Ouvert la piscine Alexandre Braud sur une durée exceptionnelle de 6 mois, dont 4 mois pour les scolaires ;
- Poursuivi son plan de sobriété énergétique en réduisant la température des bassins d'1,5° C et en fermant provisoirement l'espace bien-être, pour un objectif de réalisation de 15 % d'économies énergétiques.

ZOOM

Des études de programmation de travaux sur la piscine Alexandre Braud et un diagnostic tous corps d'état au Centre aquatique Jean Blanchet ont été réalisés et le Conseil communautaire a validé un programme de travaux pour ces 2 piscines, dont la mise en œuvre s'échelonne du second trimestre 2024 à fin 2025.



Les événements sportifs

En 2023, plusieurs événements sportifs ont été organisés tels que l'Eco R'aide, Team&Run ou encore le Raid Loire en famille. La 10^e édition a eu lieu le 11 juin 2023 à Riaillé. Cette journée sportive et familiale a été co-organisée par le Département de Loire-Atlantique et la COMPA, en partenariat avec le club Plein Air Ancenien Canoë Kayak et la commune du Cellier.

Évènement sportif attendu des salariés et dirigeants d'entreprises du Pays d'Ancenis, l'évènement Team&Run s'est déroulé le 30 juin 2023. Organisé par la COMPA en partenariat avec la ville d'Ancenis-Saint-Géréon, l'ADIRA (Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis) et l'Athlétic-club du Pays d'Ancenis, il a vocation à créer un moment de partage et de convivialité. Il permet de favoriser la connaissance mutuelle entre les entreprises et entre leurs salariés, de susciter l'émulation en interne, de sensibiliser aux bienfaits d'une pratique sportive et de mettre en valeur une cause solidaire à chaque édition. En 2023, un soutien a été apporté à l'association École de Sport Handisport 44 (ESH 44).

Chiffres clés 2023

Évènements sportifs

- 28 événements associatifs d'intérêt communautaire soutenus en 2023

ZOOM

Pour sa 13^e édition, le **raid sportif éco-citoyen pour les jeunes « Eco R'aide » a eu lieu sur le secteur de Couffé du 5 au 7 juillet 2023.** Organisée par la COMPA en partenariat avec le SIVOM du secteur de Ligné et les structures jeunesse du Pays d'Ancenis, cette manifestation mêle activités sportives de pleine nature (VTT, canoë, tir à l'arc, swin-golf) et épreuves écocitoyennes.

Communication



Objectifs

- **Communication institutionnelle : développer la notoriété de la COMPA, faire comprendre l'institution, ses compétences et son fonctionnement**
- **Communication de l'action publique : rendre compte des politiques publiques et des choix politiques, accompagner les projets et valoriser les actions, éclairer sur les enjeux collectifs, sensibiliser et faire évoluer les comportements**
- **Communication territoriale : informer sur la vie du territoire, des communes, soutenir et fédérer la vie locale, créer du lien, favoriser le sentiment d'appartenance, promouvoir le territoire et contribuer à son développement et à son image, valoriser l'identité locale**

En accompagnant les actions des élu(e)s, la communication permet de valoriser les projets du territoire et de la collectivité au service des habitants et usagers.

Les champs d'intervention de la communication couvrent l'ensemble des compétences, actions, projets, équipements de la COMPA : développement économique, animation et solidarités, moyens généraux, environnement, aménagement du territoire, communication de chantier, Projet de Territoire, politiques territoriales, événements de territoire, etc..

À travers sa communication, la COMPA adapte ses supports et outils en fonction des objectifs. On relève notamment :

- Les publications : flyers, affiches, expositions, plaquettes...
- Le numérique : site internet, réseaux sociaux...
- L'événementiel : inauguration, festivals...
- Les relations presse : dossier et communiqués de presse, points presse...
- Les campagnes média : affichage, encarts presse, radio...

Un soin particulier est apporté au respect de l'environnement en ne travaillant, pour les impressions, qu'avec du papier issu de forêt gérées durablement, et avec des encres végétales.

Une réflexion a été menée en 2023 afin de renouveler l'identité graphique de la COMPA. Un travail sur l'évolution de logo et la charte graphique associée a eu lieu en interne. Objectif : redynamiser l'image de la collectivité tout en gardant son identité déjà reconnue.

Ce travail sur l'identité graphique a mené, au 2^e semestre 2023, à entamer un travail de réflexion stratégique pour la refonte du site Internet COMPA et des sites communaux associés. Objectif : mieux répondre aux besoins des habitants et notamment des internautes en facilitant la navigation et la recherche. Ce site utilisera la nouvelle identité de la COMPA et permettra de mieux mettre en avant les actions portées par la collectivité.

Le service communication a également été mobilisé pour des événementiels : festival « Harpes au Max », festival jeune public « Ce soir, je sors mes parents », Team&Run, la nouvelle opération « L'industrie parle aux jeunes »...

Chiffres clés 2023

Site Internet

- 262 663 pages vues au total
- Les pages les plus vues concernent toujours des informations pratiques : Piscines et zones de baignade ; Gérer mes déchets ; L'agenda ; Festivals et spectacles ; Formulaire - démarches en ligne

Facebook (page COMPA)

- 4 127 mentions « j'aime » (contre 3 800 en 2022)
- les meilleures publications :
 - > Annonce du relais de la Flamme Olympique
 - > Travaux du giratoire de l'Espace 23 à Ancenis-Saint-Géréon
 - > Réouverture en août du Centre aquatique Jean Blanchet après fermeture en juillet
 - > Diffusion télévisée du gâteau du Pays d'Ancenis

Instagram

- 1 412 abonnés (contre 1 302 en 2022)

LinkedIn

- 1 846 abonnés (contre 1 301 en 2022)

YouTube

- 18 vidéos publiées sur la chaîne YouTube avec entre autres : retour sur le festival « Harpes au Max », l'évènement Team&Run, la présentation du nouveau bâtiment de l'Espace Entreprendre, les vœux du Président...



Système d'Information Géographique (SIG)



Le Système d'Information Géographique, outil cartographique, bénéficie à la fois à la COMPA et aux communes. Il fournit des données spatiales et géographiques essentielles en matière de pilotage du territoire, notamment sur des thématiques relatives à la planification urbaine, aux réseaux, à l'environnement. La cellule SIG de la COMPA procède à l'ensemble des mises à jour pour les 20 communes.

Objectifs

- Éclairer les élus quant aux orientations politiques, notamment d'aménagement
- Éclairer les usagers particuliers comme professionnels

Une grande partie du SIG est également accessible directement aux usagers via le portail cartographique Cart@COMPA (cartacompa.pays-ancenis.com). On y trouve notamment les informations suivantes :

- Les horaires d'ouverture des bibliothèques, des déchèteries, des mairies ;
- La localisation des producteurs locaux, des marchés, des lieux de culture et de loisirs, des équipements sportifs, des sentiers de randonnée, des points d'arrêt de transports scolaires, des centres de santé, des projets soutenus par le programme européen LEADER, des bornes de recharges électriques (SYDEGO), des points d'arrêt STOP... ;
- Le Cadastre et les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) ;
- Etc.

Chiffres clés 2023

Cart@COMPA
• 95 jeux d'information géographique disponibles

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les usagers peuvent déposer leurs dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée via la plateforme sve-pays-ancenis.sirap.fr. Ils peuvent ainsi suivre l'avancement de leurs demandes, déposer les pièces complémentaires et au besoin, contacter l'instructeur du dossier via la messagerie dédiée.



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Réseau Mobilité



Objectifs

- Accès égal au territoire et aux services
- Accès à l'emploi pour tous

La COMPA a renouvelé fin 2021, pour une durée de 3 ans, une convention d'objectifs et de moyens avec ELI (Erdre et Loire Initiatives), association intermédiaire et chantier d'insertion. Cette structure est gestionnaire d'un parc de 24 scooters, 9 vélos à assistance électrique et 8 voitures/voiturettes (avec ou sans permis) pouvant être mis à disposition d'un public en difficulté sociale, dans le cadre du dispositif « Réseau Mobilité du Pays d'Ancenis ».

Le service s'adresse à toute personne en démarche d'insertion professionnelle (pour se rendre au travail, en stage, en entretien de recrutement, ...), ou sociale (se déplacer à un rendez-vous médical, administratif, etc.), privée de véhicule ou rencontrant un problème de mobilité temporaire. Cette aide permet ainsi aux jeunes de moins de 26 ans et aux demandeurs d'emploi de faciliter leur mobilité géographique et de favoriser leur autonomie.



Chiffres clés 2023

Le Réseau Mobilité

- Près de 90 % des utilisateurs sont du Pays d'Ancenis (10 % se déplacent sur le territoire depuis une commune limitrophe)
- 583 contrats de mise à disposition d'un véhicule
- 142 bénéficiaires
- 81 % des locations pour le motif « emploi »
- Type de location : > 63 % scooter > 17 % voiture > 6 % voiturette > 14 % vélo à assistance électrique
- Subvention COMPA : 55 190 €

Habitat indigne et dégradé



Objectifs

- Viser l'habitat durable pour tous, garantir une offre de logements diversifiés et accessibles
- Renforcer les solidarités et l'accompagnement des personnes fragiles

La notion d'habitat indigne est évoquée dans la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion de 2009 (dite loi MOLLE). Le Conseil départemental de Loire Atlantique a renouvelé en 2023 son programme d'accompagnement des ménages pour le traitement de l'habitat indigne. Soliha, en tant qu'opérateur de ce dispositif, accompagne les propriétaires et les occupants des logements concernés. Les travaux sont financés en partie par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Toutefois, ce programme, pour être efficace, doit être relayé sur le terrain. C'est pourquoi la COMPA se mobilise sur cette thématique afin de favoriser la prise en charge des situations. Ainsi, le PLH 2023-2029 prévoit de relancer la cellule intercommunale de lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit :

- D'informer les partenaires, le grand public sur l'existence d'un programme départemental de lutte contre l'habitat insalubre ;
- De sensibiliser l'ensemble des acteurs de terrain sur l'habitat indigne (élus communaux, travailleurs sociaux, associations de retraités, d'aide à domicile, personnel soignant, etc.) ;
- D'organiser le partenariat afin de permettre le repérage, la bonne orientation puis la prise en charge des logements pour lesquels il y a une suspicion, voire une indignité avérée.

Accueil et habitat des gens du voyage

Objectifs

- Viser l'habitat durable pour tous, garantir une offre de logements diversifiés et accessibles
- Renforcer les solidarités et l'accompagnement des personnes fragiles

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) du département de Loire-Atlantique 2018-2024 guide la mise en œuvre de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » de la COMPA. L'élaboration et l'approbation de ce document se fait par le Préfet et le Président du Conseil départemental après avis de la commission départementale consultative des gens du voyage et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Le Conseil Communautaire a approuvé le SDAHGV dont les prescriptions sont les suivantes pour le Pays d'Ancenis :

- Aménager 2 aires permanentes d'accueil à Ligné et Loireauxence (5 emplacements à Ligné et 5 emplacements à Loireauxence) ;
- Reloger les familles sédentaires en habitat adapté (au moins 4 ménages) ;
- Maintenir des terrains de passage pour accueillir les familles en période estivale ;
- Maintenir une aire de grands passages.

La COMPA s'est donné comme priorité de se doter d'infrastructures nécessaires pour l'accueil des gens du voyage et venir conforter et améliorer l'offre existante.

En 2023, la COMPA a conduit les travaux de réalisation de l'aire permanente d'accueil de Ligné. En parallèle, la collectivité a engagé la conception de l'aire de Loireauxence.

En outre, le SDAHGV préconisant l'animation de groupes locaux, un Comité de Suivi Territorial (CST) a été mis en place. Les échanges au sein de cette instance visent à favoriser la réussite des projets. Composé d'élus et de techniciens, le comité s'est déjà réuni à différentes reprises dans l'objectif d'échanger sur les problématiques actuelles d'accueil (échanges à propos des opérations en cours, gestion des stationnement illicites, connaissance de la population, etc.) et sur les enjeux à venir (amélioration de l'offre d'accueil et d'habitat, sédentarisation, etc.).

Si les équipements destinés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage sont un premier niveau de réponse, ils doivent être complétés par la mise en œuvre d'un Projet social local pour chacune des aires. Leur objet est d'assurer un maillage avec les acteurs associatifs et institutionnels sur les thématiques santé, scolarité, insertion par l'emploi, accès aux droits. L'animation de ces groupes sera davantage développée à l'avenir car, depuis 2018, les efforts ont été plus particulièrement portés sur la scolarisation des enfants et le suivi des dynamiques d'ancrage territorial.

Chiffres clés 2023

Aire permanente d'accueil d'Ancenis-Saint-Géréon

- Taux d'occupation : 57,78 %
- 115 personnes accueillies dont :
 - > 41 % entre 0 et 18 ans
 - > 15 % entre 18 et 25 ans
 - > 28 % entre 25 et 40 ans
 - > 15 % entre 40 et 65 ans
 - > 1 % de 65 ans et plus

ZOOM

En 2023, la COMPA a ouvert un terrain pour l'installation d'une aire de grands passages conformément aux préconisations du SDAHGV. Elle a également réalisé les travaux pour la création de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage à Ligné.

Animation économique : emploi



Objectifs

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- Solidarité intercommunale



Emploi.pays-ancenis.com

La COMPA propose une plateforme numérique réunissant toutes les opportunités d'emplois, de stages et d'alternance disponibles sur le territoire. Elle permet également aux personnes en recherche d'emploi de déposer leur CV dans une CVthèque et aux entreprises recruteuses d'y consulter les profils disponibles. Un observatoire dynamique de l'emploi et un annuaire des entreprises sont également accessibles sur ce site.

Les parcours découvertes de nos industries

Des parcours « Découverte de nos industries » ont été imaginés pour faire connaître la pluralité des activités industrielles, notamment exercées par des TPE et PME moins connues du territoire, en s'appuyant sur des visites d'usines, d'ateliers, des rencontres et des échanges avec des professionnels. Ainsi, des parcours par zones d'activités ont été proposés sur trois demi-journées en novembre. Les groupes ont été pris en charge par un guide et transportés en car d'une entreprise à l'autre. L'objectif est de faire découvrir l'industrie autrement en permettant à des personnes intéressées de découvrir ce secteur d'activités, d'entrer dans des entreprises du territoire et d'échanger avec des professionnels. En 2023, 3 parcours avec 10 entreprises participantes ont été mis en place.

Découverte des entreprises et des savoir-faire du territoire

La COMPA organise 2 moments permettant aux jeunes de connaître les entreprises du territoire et de cerner les métiers qui s'y exercent :

- Le Forum des métiers, de la formation et des entreprises du Pays d'Ancenis organisé tous les deux ans est un rendez-vous incontournable pour l'orientation des jeunes et des adultes. L'édition 2023 innovait dans son format avec le vendredi 20 janvier l'organisation de la venue des scolaires, et le samedi 21 en matinée une ouverture au grand public. Près de 380 professionnels ont participé, 2 300 collégiens le vendredi et 3 000 visiteurs le samedi matin.
- L'opération « L'entreprise parle aux jeunes » contribue à la découverte des entreprises du territoire par les collégiens depuis plus de 20 ans. Les élèves de 4^e ou 3^e profitent de visites d'entreprises qui leur permettent de mieux appréhender le monde du travail, la diversité des univers professionnels et des métiers à un âge où la majorité est en quête d'orientation.

Les membres de l'association « L'Outil en main », retraités et bénévoles, donnent de leur temps pour initier les plus jeunes à la pratique des métiers manuels. Sur le Pays d'Ancenis, les jeunes de 9 à 14 ans profitent ainsi de conseils éclairés grâce à ces structures situées sur les communes de Riaillé, Teillé, Loireauxence, Vallons-de-l'Erdre et Ancenis-Saint-Géréon.

Mission Locale

Par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025, la COMPA soutient financièrement la Mission Locale du Pays d'Ancenis qui œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle leur propose une offre de services différenciés, avec une priorité pour le public le plus en difficulté.

Chiffres clés 2023

Emploi.pays-ancenis.com

- 2 500 offres d'emplois en moyenne
- 120 000 pages vues
- 26 000 alertes emploi

Mission Locale

- Subvention COMPA : 138 000 €

L'Entreprise parle aux jeunes 2022-2023

- 50 entreprises participantes
- 53 visites d'entreprises
- 796 collégiens de 9 établissements scolaires

L'outil en main

- 6 associations sur le territoire
- Plus de 100 jeunes inscrits
- Subvention COMPA : 3 800 €

ZOOM

Les 20 et 21 janvier 2023 s'est tenue une nouvelle édition du Forum des Métiers du Pays d'Ancenis dans un format inédit.

Développement numérique



Objectifs

- Égal accès aux services
- Lutte contre la fracture numérique

Depuis 2013, l'Espace Multimédia propose :

- Un accès libre et gratuit à une salle multimédia : ordinateurs, accès Internet, outils de bureautique ;
- Des ateliers individuels et collectifs de découverte informatique et d'Internet, pratiqués sur le site d'Ancenis-Saint-Géréon et sur l'ensemble du territoire ;
- Des ateliers individualisés pour des questions plus ponctuelles et personnalisées ;
- Des animations numériques dans toutes les bibliothèques du réseau de lecture publique intercommunal ;
- Un service ressource pour les services de la COMPA.

Depuis 2022, des évolutions ont été opérées afin d'accroître la présence du service sur le territoire :

- Recrutement de 2 conseillers numériques France-Services pour une mission de 2 ans ;
- Passage de 2 à 3 permanences hebdomadaires ;
- Évolution des ateliers : renforcement de la prise en compte individualisée des demandes, accompagnement individuel ou collectif selon la pertinence sur l'ensemble du territoire de la COMPA.

Chiffres clés 2023

- **3 878** visites sur le site d'Ancenis-Saint-Géréon
- **2** animateurs à temps plein et 2 Conseillers Numériques France Services à temps plein
- **27 h** d'ouverture au public/semaine, dont 21h sur le site d'Ancenis-Saint-Géréon et 6h sur les permanences délocalisées sur le territoire
- **373** visites sur les 115 permanences tenues en 2023 sur les sites de Ligné, Loireauxence, Riaillé et Vallons-de-l'Erdre
- **60** ateliers pratiqués sur Ancenis-Saint-Géréon, Pannecé, Loireauxence, Joué-sur-Erdre, Mésanger, Ligné, Riaillé et Vallons-de-l'Erdre, 90 participants
- **37** animations en bibliothèques du réseau Biblio'fil, 332 participants



Santé-Prévention



Objectifs

- Accompagner les populations les plus fragiles
- Réduire les inégalités d'accès aux soins de santé

Le Conseil Communautaire du 20 février 2020 a approuvé 3 orientations de la politique territoriale de santé du Pays d'Ancenis qui constituent la déclinaison opérationnelle du Projet de Territoire en matière de santé :

- La prévention et la promotion de la santé ;
- L'accès aux soins et à l'offre de santé ;
- L'inclusion de tous dans la vie sociale, économique et culturelle.

La compétence santé de la COMPA se décline autour de 4 axes :

- L'élaboration de la politique territoriale de santé dans un cadre multi-partenarial ;
- Le pilotage de la politique territoriale de santé ;
- L'élaboration et la réalisation d'actions d'intérêt communautaire découlant de la politique territoriale de santé ;
- Le soutien technique et/ou financier aux projets s'inscrivant dans la politique territoriale de santé, portés par d'autres structures.

Une politique locale de santé pour structurer et renforcer l'offre existante

La COMPA est engagée dans des actions multiples en matière de politique de santé, tant sur les questions de démographie médicale que sur l'accompagnement au vieillissement, le maintien à domicile des personnes fragiles, l'accompagnement des adolescents en difficulté.

La COMPA est également associée à l'engagement départemental « Agir pour le bien vieillir » avec le Centre Hospitalier Erdre et Loire qui a abouti à l'élaboration d'un diagnostic gérontologique de territoire. Ce document partagé a vocation à guider l'action de chacun en fonction de ses compétences et dans un cadre coordonné.

Enfin, la COMPA est présente et soutient différents événements ou actions sur le territoire, organisés par des structures spécialisées sur des thèmes variés, concernant les soins palliatifs, l'accompagnement des publics déficients ou souffrants de différentes pathologies handicapantes (Alzheimer, Parkinson, traumatologie, polyhandicap, troubles psychiatriques, démence vasculaire, etc.).

Une mutuelle de territoire depuis 2018

Les élus communautaires ont décidé d'accompagner la mise en place d'une mutuelle à un tarif préférentiel pour les habitants du Pays d'Ancenis. Il apparaît en effet que certains habitants du territoire renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières. L'objectif est de proposer un panel de garanties santé essentielles à un tarif préférentiel. Elle permet ainsi aux foyers, ne bénéficiant ni de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), ni de mutuelle d'entreprise, d'adhérer à une mutuelle avec des prix négociés. La gestion de cette action est confiée à La Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN).

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

La COMPA soutient ce lieu d'information pour les personnes de plus de 60 ans, mais aussi pour celles en situation de handicap, sans condition d'âge. Ce service est proposé gratuitement par deux CLIC qui interviennent sur le territoire : le CLIC du Pays d'Ancenis et celui de Loire Layon Aubance.

Les missions d'accompagnement auprès des personnes âgées sont diverses :

- Informer sur les droits, les prestations et les services ainsi que sur les démarches à effectuer ;
- Réaliser une évaluation complète des besoins et apporter une réponse adaptée à chaque situation ;
- Coordonner les actions des professionnels et en assurer le suivi ;
- Proposer des actions de prévention (conférences, ateliers, formations, etc).

Chiffres clés 2023

Mutuelle intercommunale

- 596 bénéficiaires

Point Justice

- 240 personnes accueillies

Exposition prévention addictions

- 14 établissements bénéficiaires

Sensibilisation maltraitance/harcèlement

- 900 élèves, 100 enseignants et 100 parents

Soutien aux structures

- CLIC du Pays d'Ancenis : 65 326 €
- CLIC Loire Layon : 2 840 €
- Maison des adolescents : 21 389 €
- Groupe d'Entraide Mutuelle : 7 890 €
- Association Soins et Soutiens Intercantonale Erdre et Loire : 20 000 €

Sport-Santé

La COMPA, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, a co-organisé le 5 octobre 2023 la deuxième édition de « Sport-Santé-Séniors » à Vallons-de-l'Erdre. 105 participants, venant du Pays d'Ancenis et tous âgés de plus de 60 ans, ont pu découvrir des activités physiques adaptées (tir à la carabine laser, swin-golf, vélo électrique, rugby, tennis de table...) et des ateliers de prévention santé (sommeil, nutrition, rigologie). Pour en favoriser l'accessibilité, l'événement est gratuit et un dispositif de transport en car a été mis en place avec l'objectif de faciliter la mobilité des seniors.

Point Justice

Un « Point justice » a été mis en place depuis 2020. C'est un lieu d'accueil où les personnes confrontées à des questions d'ordre juridique peuvent être informées gratuitement sur leurs droits et obligations.

En 2023, le Point justice du Pays d'Ancenis compte 5 types de permanences :

- CIDFF (Centre d'Information Des Femmes et des Familles) : droit de la famille, droit pénal, droit du travail et droit locatif en lien avec la famille, etc. ;
- France Victime 44 : permanence d'aide aux victimes d'infractions ;
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux par un mandataire judiciaire pour informer sur les différents dispositifs de protection pour les personnes vulnérables et soutenir les tuteurs dans leurs missions ;
- Notaires : mariages/PACS, donations, successions, liquidations régime matrimonial, acquisition de biens ;
- Avocats : droit du travail, droit de la famille, droit de la consommation, personnes mises en cause ou auteurs d'infractions.

Prévention des addictions

Une exposition sur les addictions a été proposée sur toute l'année scolaire 2023/2024 à destination des collégiens, lycéens et élèves en Maison Familiale Rurale du Pays d'Ancenis.

Maltraitance et harcèlement

Des séances de théâtre-forum sur la thématique de la maltraitance et du harcèlement ont été organisées au sein de 15 établissements scolaires du territoire en 2023 (30 interventions).



Solidarité territoriale



Objectifs

- **Solidarité intercommunale**

Pacte financier et fiscal du territoire

Le Pacte financier et fiscal repose sur des logiques de redistribution et de solidarité. Il permet de réguler les mécanismes financiers tout en offrant une visibilité financière accrue pour les communes du territoire.

Il existe trois versements de la COMPA au profit des communes :

- L'attribution de compensation 7 986 222 € (obligatoire) ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire 4 593 581 € (facultative) ;
- Le Fonds de concours aux communes 1 780 711 € (facultatif).



Programme LEADER

Le Pays d'Ancenis a disposé d'une enveloppe de 1,146 million d'euros pour la programmation 2014-2022 du fonds européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Cet outil financier est le volet territorial du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Il permet de financer des opérations :

- Concourant au développement rural sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée ;
- Répondant aux deux piliers stratégiques décidés par la Région dans son Programme de Développement Rural Régional (transition énergétique et solidarités territoriales) ;
- Correspondant à la stratégie et au programme d'actions présentés par le territoire au moment de sa candidature.

Chiffres clés 2023

LEADER 2014-2022

- 35 projets
- 19 porteurs de projets privés
- 16 porteurs de projets publics

Les projets doivent correspondre à l'une des 6 fiches actions définies pour le territoire. Deux fiches sont spécialement dédiées à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement : « Développer les mobilités » et « Préserver l'environnement et valoriser les ressources énergétiques ».

Le Comité de Programmation LEADER a retenu une trentaine de projets dans les domaines les plus variés (commerce, économie sociale et solidaire, déplacements et mobilité, tourisme, culture, activités sportives, etc.) et auprès de porteurs de projets divers. L'année 2023 a été en partie consacrée à la concertation et à la rédaction de la future convention pour la période 2023-2027.

ZOOM

La COMPA soutient chaque année **des projets d'investissement des communes** par le biais du **Fonds de concours aux communes** destiné au financement des investissements et équipements nécessaires à la qualité de la vie locale dans tous les domaines : bâtiments scolaires, mairies, équipements sportifs, aménagement de parcs, voies douces, salles culturelles et polyvalentes, bibliothèques...
En 2023 15 projets communaux ont été soutenus.

Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE)

La nouvelle organisation de la politique contractuelle de l'Etat se fait au travers du CRRTE. Pendant territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER), le CRRTE vise trois objectifs :

- À court terme : associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socioéconomiques, associations, habitants) au plan de relance.
- Dans la durée du mandat municipal 2020-2026 : accompagner les collectivités dans leur Projet de Territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.
- Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en permettant un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par des acteurs locaux.

Le CRRTE du Pays d'Ancenis a été signé en février 2022 et fait l'objet de mises à jour annuelles.

Contrat Intercommunal

En décembre 2019, le Département de Loire-Atlantique adoptait sa nouvelle politique en faveur du développement des territoires pour la période 2020-2026. Parmi les différents dispositifs, le Contrat Intercommunal, doté de 2 100 000 € pour le Pays d'Ancenis, a été signé le 8 avril 2022. Il permet de financer des aires d'accueil des gens du voyage, l'extension de l'écocyclerie du Pays d'Ancenis, la rénovation de la piscine Alexandre Braud et des projets de mobilités douces entre les communes du territoire.

Soutien du secteur associatif

La COMPA propose chaque année une bourse aux projets pour les associations du Pays d'Ancenis dans les domaines culturel, sportif, d'action sociale et de développement économique. De manière générale, tout projet ou action faisant l'objet d'une demande de subvention doit répondre aux critères suivants :

- Servir une politique communautaire ;
- Promouvoir le territoire de façon rayonnante et équilibrée ;
- Créer du lien sur le territoire ;
- « Donner du rêve » aux habitants du Pays d'Ancenis et aux porteurs de projet ;
- Faire émerger de nouveaux projets ou redynamiser des actions déjà existantes.

Chiffres clés 2023

Subventions aux associations

- Sport : 27 associations soutenues pour un montant total de 36 600 €
- Santé : 12 associations pour un total de 126 145 € (hors subventions des autres structures santé évoquées dans la partie dédiée)
- Culture : 23 associations soutenues, enveloppe totale de 55 700 €
- Vie associative : 4 associations soutenues pour un montant de 6 850 €

Fonds de concours 2023

- 15 opérations retenues
- Montant du soutien financier 1 780 711 €

DETR/DSIL/Fonds vert 2023

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 4 opérations communales, 1 opération intercommunale
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 9 opérations communales, 1 opération intercommunale
- Fonds Vert : 4 opérations communales, 1 opération intercommunale
- Montant total du soutien financier 2 804 680 €

Contrat Intercommunal

- 6 projets
- Montant des subventions 2 100 000 €

Fondation des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

ZOOM

Zones d'activités économiques



Objectifs

- Organiser une gestion vertueuse des zones d'activités économiques veillant à l'optimisation de l'utilisation du foncier et au respect de l'environnement
- Engager un travail de requalification des zones d'activités dans un souci de développement durable

La COMPA gère 33 zones d'activités réparties sur le territoire.

Gestion des zones d'activités

Le foncier des zones d'activités est vendu dans une logique d'optimisation de l'adéquation entre le projet et la surface commercialisée.

Les projets d'extension prennent en compte des critères environnementaux et prévoient des aménagements dotés d'espaces écologiques préservés tels que des zones humides, des corridors écologiques, avec des espaces paysagers de diverses natures : prairies, boisements, haies bocagères, etc.

De plus, la COMPA veille à renforcer la densification foncière à travers l'identification et l'intervention sur les « dents creuses ». Elle mobilise le droit de préemption afin de réduire l'utilisation du foncier en recréant des lots ou des surfaces délaissés et en améliorant les fonctionnalités des ZA.

Par ailleurs, visant la sobriété énergétique, les éclairages sont changés au fur et à mesure pour intégrer des LED et des candélabres en vue d'optimiser la consommation énergétique et les fonctionnalités des zones d'activités.

De plus, la COMPA a mis en place avec les communes et le SYDELA une réduction des plages horaires de l'éclairage public sur les zones d'activités sans pénaliser les entreprises dans leurs activités.

La gestion et l'entretien des espaces non imperméabilisés sur et autour des zones d'activités sont réalisés dans le respect des cycles de la faune et de la flore, par des fauches tardives par exemple.

Éco-pâturage

Un nouveau mode d'entretien d'espaces verts par éco-pâturage a été expérimenté et pérennisé sur une parcelle de la zone d'activités de l'Aubinière-Savinière à Ancenis-Saint-Géréon. L'entretien de cette parcelle, d'environ 12 000 m², est ainsi opéré par des moutons ou des chèvres afin de remplacer le broyage mécanique réalisé auparavant qui était extrêmement dangereux au regard de la hauteur du merlon de cette parcelle à proximité de l'autoroute.

Après la réalisation de deux rond points, la COMPA continue sa requalification de zones d'activités en 2024, elle prévoit des aménagements de voiries et de réseaux en y intégrant la création d'une liaison douce et d'une noue sur la zone du Croissel à Vallons-de-l'Erdre.

Chiffres clés 2023

- 33 zones d'activités
- Environ 4 500 établissements
- Environ 180 demandes d'implantations d'entreprises par an

Animation économique : filières, mode de production, évolution, alimentation



Objectifs

- Promotion de systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle
- Promotion de l'économie solidaire

Conforter l'ancrage industriel du Pays d'Ancenis

Au titre du programme Territoires d'Industrie, 32 fiches-action ont été élaborées sur le territoire, dont 3 engagées prioritairement : une étude sur les besoins en logement des jeunes actifs, une étude sur les besoins en formation et la création d'animations dans le cadre de la Semaine de l'Industrie.

La COMPA avait commandé à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) l'étude sur les besoins en matière de logement et d'hébergement des jeunes actifs sur le territoire du Pays d'Ancenis. Au terme de cette étude l'hypothèse d'une extension de la résidence l'Escale Théophile Leroux d'Ancenis-Saint-Géréon a été retenue, avec la création de 14 logements.

La COMPA et la Communauté de communes Châteaubriant-Derval avaient missionné la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nantes-Saint-Nazaire et l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles (ORCI) pour réaliser l'étude sur les besoins en formation et compétences industrielles. Le rapport final conclut notamment sur la nécessité d'anticiper la montée en compétences des salariés de l'industrie voulue par les entreprises (recours à des profils plus qualifiés, polyvalence accrue, etc.), dans un contexte de manque de candidatures.



Le gâteau du Pays d'Ancenis « L'Authentique » a été mis à l'honneur sur différents événements, par exemple le salon Serbotel de Nantes ou Vignes-Vins-Rando dans le cadre de son association avec les appellations viticoles locales.

Chiffres clés 2023

Commerce, industrie

- 10 visites d'entreprises par des demandeurs d'emploi dans le cadre de la semaine de l'industrie
- Financement d'actions partenariales portées par la :
 - > CCI : 5 500 €
 - > CMAR : 24 000 €

ESS / Insertion par l'activité économique

- Subventions accordées aux associations : 278 700 €
- Dont 14 500 € au réseau ESS du Pays d'Ancenis

Soutenir les initiatives pour le commerce et l'artisanat

La COMPA a poursuivi en 2023 son action de valorisation de la gastronomie locale et des savoir-faire locaux en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR).

Une démarche menée avec un collectif de boulangers, accompagnés par la COMPA et la CMAR, a permis d'aboutir à la réalisation d'un gâteau de voyage emblématique du Pays d'Ancenis, dénommé « L'Authentique ». Un travail d'essaimage sur le territoire s'est poursuivi, le gâteau est désormais disponible dans 7 boulangeries du Pays d'Ancenis.

Accompagner le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

La COMPA soutient les associations intervenant dans ses champs de compétences en matière de développement économique : l'insertion, l'emploi, l'orientation, l'entrepreneuriat et le tourisme.

La collectivité aide ainsi l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire structurants pour le territoire et potentiellement créateurs d'emplois. Elle a ainsi soutenu des structures agissant dans les domaines de l'agriculture, des services ou du réemploi d'objets telles que des chantiers d'insertion (ANCRE, VITAL), des associations intermédiaires (ELI) ou des entreprises d'insertion (TROCANTONS).

Chiffres clés 2023

Agriculture

- 75 % de la surface du territoire
- Plus de 80 % des productions en élevage
- 500 exploitations dont 54 exploitations en bio, 17 viticulteurs
- 20 % des exploitants commercialisent en circuits courts
- Farm et job dating : 11 entreprises agricoles participantes et 36 candidats
- Financement d'actions partenariales portées par la Chambre d'agriculture : 25 000 €



Maintenir une agriculture performante et soucieuse de l'environnement

L'agriculture est une composante économique majeure du Pays d'Ancenis. Sa fonction économique de création de richesses et d'emplois, son rôle social et environnemental font de l'agriculture un acteur incontournable en matière de croissance, de cohésion et d'identité du territoire. Aussi la COMPA agit depuis plusieurs années en partenariat avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire afin de mener des projets sur le territoire.

Afin de construire l'agriculture de demain sur le Pays d'Ancenis, un travail de réflexion a abouti en 2023 à l'élaboration d'un Projet Stratégique Agricole Territorial avec l'ensemble des acteurs de la profession agricole. Ce support formalise pour les prochaines années, des orientations prioritaires et des pistes d'actions à enclencher, en réponse aux enjeux identifiés et partagés.

Les actions menées par la COMPA dans le cadre de son soutien aux activités agricoles et aux métiers de l'alimentaire constituent des éléments de préfiguration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Animation économique : tourisme



Objectifs

- Évolution de l'économie locale vers des pratiques durables
- Renfort de l'attractivité et de l'offre touristique du Pays d'Ancenis

Le secteur du tourisme connaît de profondes évolutions qui nécessitent, à l'échelle du Pays d'Ancenis, d'adapter à la fois le cadre stratégique de la politique touristique et les modes d'organisation et d'intervention.

Ainsi, il a été décidé une réintégration de la compétence tourisme au sein des services de la COMPA, permettant une reprise des actions d'information et de promotion touristique, un développement d'actions de marketing territorial et la gestion de l'accueil physique du public à l'Espace Tourisme & Loisirs depuis 2023.

La démarche d'attractivité souhaitée par la COMPA ambitionne un élargissement des cibles, en agissant en direction non seulement des touristes et des excursionnistes mais également des habitants et des salariés (en particulier des nouveaux salariés). Cette démarche vise aussi un renforcement du contenu en valorisant l'offre touristique mais également l'offre de loisirs et de services, ce qui correspond à un repositionnement sur la proximité.

Chiffres clés 2023

- 3 874 contacts à l'accueil de l'Espace Tourisme & Loisirs dont 1 477 contacts avec des habitants du Pays d'Ancenis
- Thématiques les plus fréquentes : vie pratique / agendas / patrimoine et lieux de visite

Gestion des déchets et économie circulaire



Objectifs

- Réduire les déchets à la source
- Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité
- Réduire l'émission de gaz à effet de serre
- Modifier les comportements de consommation

La gestion des déchets : moderniser et harmoniser

Engagée depuis très longtemps dans des politiques publiques en faveur de la prévention des déchets, la COMPA continue à développer une politique importante dans ce domaine. Le service gestion des déchets est un service public industriel et commercial dont le financement est assuré principalement par la redevance incitative auprès des usagers du service.

Les tonnages collectés sur le territoire sont en progression depuis plusieurs années et notamment les apports en déchèteries qui représentent 61,7 % des déchets collectés sur le territoire.

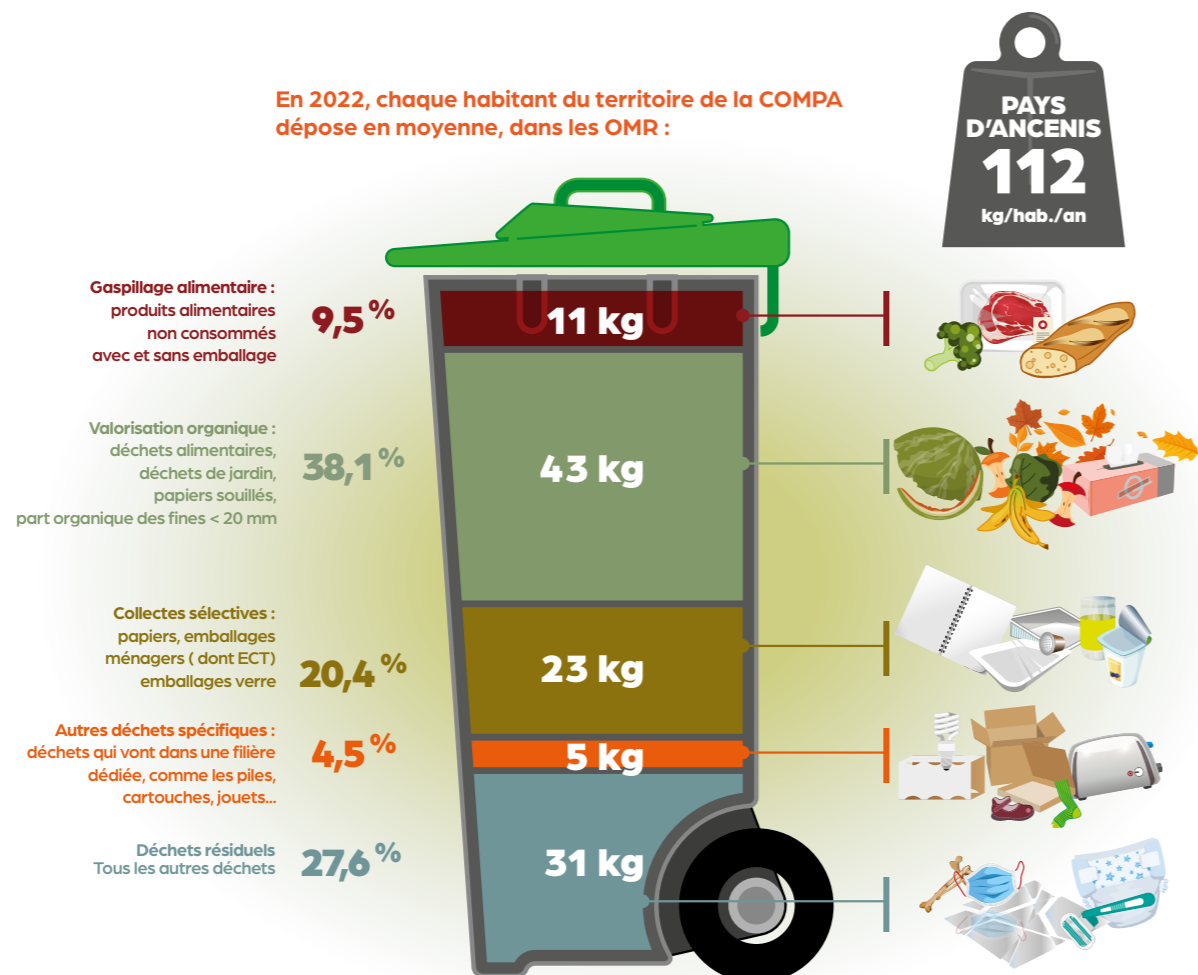
Les déchets collectés par la COMPA représentent 549,2 kg par habitant et par an (rapport annuel 2023). Du fait de la mise en place de la redevance incitative, le territoire présente un ratio inférieur à la moyenne nationale (582 kg/hab./an – données 2019).

Selon l'ADEME :

- Ordures ménagères résiduelles : 106 kg/hab./an contre 254 kg/hab./an (moyenne nationale, donnée ADEME)
- Emballages ménagers : 35,7 kg/hab./an contre 18,2 kg/hab./an (moyenne nationale, donnée CITEO)
- Papiers : 14,7 kg/hab./an contre 18 kg/hab./an (moyenne nationale, donnée CITEO)
- Verre : 50,9 kg/hab./an contre 33,3 kg/hab./an (moyenne nationale, donnée CITEO)
- Apports en déchèterie : 339,1 kg/hab./an

Une caractérisation des déchets d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a été menée et donne les résultats suivants :

En 2022, chaque habitant du territoire de la COMPA dépose en moyenne, dans les OMR :



Le programme de prévention a été initié dès 2016 et fera l'objet d'une actualisation en 2024. Le travail sur les biodéchets est amplifié avec un certain nombre d'actions mises en place auprès des habitants :

- Promotion du compostage domestique, aide à l'achat d'un composteur ;
- Collecte hebdomadaire des biodéchets pour les usagers du centre-ville d'Ancenis-Saint-Géréon ne pouvant pas composter à domicile ;
- Interventions auprès du grand public et des scolaires : intervention d'une animatrice dans les écoles pour sensibiliser au lien entre le geste du tri et le recyclage des déchets, faire comprendre l'intérêt du recyclage mais aussi encourager à une consommation ayant moins d'impact sur l'environnement.

Par ailleurs, la COMPA est adhérente à la Société Publique Locale Unutri qui a débuté la construction d'un futur site de traitement, dont la mise en service est prévue en 2025.

Pour le traitement et la valorisation des déchets, la COMPA est membre d'un groupement avec Nantes Métropole et 6 autres collectivités limitrophes de l'agglomération nantaise. L'objectif est d'utiliser un outil de traitement de proximité et d'optimiser les performances du centre de traitement de l'Unité de Valorisation Energétique de la Prairie des Mauves. Chaque entité participera au financement des investissements et sera associée au pilotage de la passation et de l'exécution de la convention. Ce projet devrait se concrétiser à l'horizon 2028/2029.

L'économie circulaire

Depuis 2016 la COMPA s'est engagée dans une politique sur le réemploi en aménageant des locaux à destination de l'Ecocyclerie du Pays d'Ancenis. La collectivité met ainsi à disposition d'une association, ayant le statut d'entreprise d'insertion, des ateliers de stockage, de tri et un espace boutique permettant la collecte, la valorisation et la revente des objets remis en état. Chaque année le réemploi participe à l'évitement d'environ 1 000 tonnes d'objets réemployables.

Par ailleurs, la COMPA a mis en place cette année une bourse aux projets afin de redynamiser ou faire émerger des projets.

Le lycée Joubert Maillard a reçu une aide dans le cadre de l'organisation du « Festivert 2023 », un événement organisé au sein du lycée et au cinéma Eden 3 à Ancenis-Saint-Géréon sur le thème de l'écologie et du développement durable.

Chiffres clés 2023

Collecte/Traitement des déchets (Rapport annuel 2022)

- 28 478 usagers particuliers
- 1 226 usagers professionnels
- 183 colonnes papier
- 203 colonnes verre
- 22 578 cartes d'accès aux déchèteries
- 5 déchèteries + 1 écocyclerie
- Ordures ménagères : 7 160 tonnes
- Emballages, verre, papier : 6 842 tonnes valorisées
- Déchèterie : 22 897 tonnes
- Moins de 14 % des déchets sont enfouis contre 40 % en 2015
- 86 % des déchets sont valorisés

Prévention

- 250 subventions à l'achat d'un composteur
- 632 élèves sensibilisés

Economie Circulaire – Bourse aux projets

- 1 dossier retenu

La collectivité exemplaire et responsable

Gestion des ressources humaines



La COMPA met en place une dynamique réfléchie au sein de son organisation afin de mettre à disposition des outils et des moyens adaptés à l'évolution de ses compétences et aux besoins de politiques publiques souhaitées par les élus.

Objectifs

- Adapter l'organisation aux enjeux politiques du territoire pour plus d'efficacité
- Améliorer le fonctionnement démocratique
- Valoriser les métiers et les éco-gestes au quotidien
- Améliorer la performance énergétique du parc immobilier de la COMPA
- Avoir une politique de commande publique responsable

Organisation du travail

La COMPA a vu ses effectifs augmenter au regard des transferts de compétences des communes vers l'intercommunalité. En 2019, la COMPA a engagé une réflexion sur le télétravail, qui a débuté par une phase d'expérimentation auprès d'une dizaine d'agents début 2020 mais qui s'est vite commuée en test grandeur nature en raison du confinement lié au Covid-19. À partir d'octobre 2021, l'organisation du travail (présentiel/télétravail) est revenue à la normale. Néanmoins, les élus ont souhaité appuyer l'expérimentation réussie du télétravail par la mise en place d'une allocation forfaitaire. Celle-ci est depuis 2023 d'un montant de 2,88 € par jour télétravaillé dans la limite de 253,44 € par an afin de contribuer au remboursement des frais engagés au titre du télétravail.

Protection des salariés

La COMPA adhère à un contrat de prévoyance, via une commande mutualisée et gérée par le Centre de gestion de Loire-Atlantique, et propose à ses agents la possibilité de contractualiser à un tarif avantageux. La participation mensuelle de la COMPA est de 15 € par agent.

Égalité hommes-femmes

Un rapport égalité hommes/femmes est présenté chaque année au Conseil Communautaire.

Chiffres clés 2023

Ressources humaines

- 165,7 agents (Équivalent Temps Plein)
- 16 % âgés de moins de 30 ans
- 62 % âgés entre 30 et 49 ans
- 22 % âgés de plus de 50 ans
- 67% des directeurs sont des hommes
- 63 % des chefs de service sont des femmes

Patrimoine

- 40 bâtiments ou ouvrages
- Une surface d'environ 24 830 m²

Flotte de véhicules

- 22 véhicules de service



Commande publique

Poursuite des objectifs de développement durable

En 2023, la COMPA a poursuivi les deux objectifs qui avaient été identifiés en matière de développement durable conformément aux nouveaux Cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des achats publics, publiés en avril 2021, et au Plan national pour des achats durables 2021-2025.

D'une part, dans la construction même des marchés, en continuant à réserver des marchés à des structures d'insertion ou à des entreprises adaptées, en intégrant des critères sociaux ou environnementaux au sein de l'analyse de la valeur technique de l'offre, ou bien encore via l'intégration de clauses sociales ou environnementales dans les conditions d'exécution même des marchés.

D'autre part, dans le processus d'achat en tant que tel, en poursuivant la mise en place de la « full demat » imposée depuis le 1^{er} octobre 2018 et en encourageant la dématérialisation en phase d'exécution des marchés.

La généralisation des e-parapheurs a permis une économie notable des impressions papier et une fluidification des circuits, utile notamment dans le cadre du télétravail.

Nouvelles obligations législatives en cours et à venir

De nouvelles lois sont venues enrichir le dispositif législatif en matière de commande publique responsable, notamment la loi du 22 août 2021 Climat et résilience portant lutte contre le dérèglement climatique. Celle-ci prévoit notamment 3 principales obligations à remplir, au plus tard le 22 août 2026, pour les marchés publics et contrats de concession (sauf exceptions). Il s'agit de la prise en compte :

- des objectifs de développement durable dans les spécificités techniques ;
- des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution ;
- de l'environnement dans les conditions d'exécution.

L'inscription du développement durable dans les marchés publics de la COMPA

En 2023, le développement durable s'inscrit de la manière suivante dans les marchés publics de la COMPA :

Pour le volet social, 2 nouveaux marchés sont réservés à des structures d'insertion. Il s'agit des prestations d'arrachage manuel de la Jussie sur la Boire Torse et le bassin versant Hâvre, Grée et affluents de la Loire, et, du marché relatif à la peinture des poteaux incendie.

Au total, 6 marchés en cours d'exécution sont réservés à des structures d'insertion sociale ou d'emploi des personnes handicapées.

Pour le volet environnemental, 14 marchés comprennent un sous-critère environnemental.

Ainsi en 2023, 21 % des marchés passés par la COMPA comprenait une dimension environnementale (sous-critère ou clause d'exécution).

ZOOM

En 2023 sur 68 marchés notifiés 21 % d'entre eux comprennent une dimension environnementale et 6 marchés sont réservés à des structures d'insertion sociale ou d'emploi de travailleurs handicapés.



Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est un enjeu important pour la collectivité suite au transfert des compétences et de la gestion des équipements liés. Ainsi, la consommation des fluides et de l'énergie inhérente au fonctionnement des services et à l'accueil des usagers font l'objet d'un travail d'optimisation quel que soit le mode de gestion de ce service en fonction du bâti existant.

Grace à la généralisation des compteurs électricité et gaz connectés, et à l'exploitation des outils de suivi, de reporting et d'analyse mis à disposition par le SYDELA, gestionnaire du groupement d'achat énergie, la COMPA peut mettre en valeur les gisements d'économies d'énergie disponibles sur son patrimoine.

Pour les agents et les usagers, les éco gestes guident les actions de chacun lorsque celui-ci y est attentif tant sur le tri des déchets, l'éclairage des bureaux, les économies d'énergie, etc. Une attention particulière est portée également sur les consommations de la flotte automobile de la COMPA.

La promotion de l'utilisation des vélos comme moyen de transport a été accompagnée par l'installation d'un local vélo abrité proche du centre administratif.

La rénovation de bâtiments est menée notamment sur l'espace aquatique Jean Blanchet à Ancenis-Saint-Géréon et sur la piscine Alexandre Braud à Vallons-de-l'Erdre. De plus, les travaux d'aménagement du 3^e étage du Centre administratif des Ursulines ont permis de mettre en place des systèmes innovants en terme d'isolation et de chauffage.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du décret de rénovation tertiaire, la COMPA a inscrit 2 de ses bâtiments dans une démarche de rénovation énergétique pour les années 2024 et 2025.



Systèmes d'information

L'augmentation des activités et des effectifs de la COMPA accroît mécaniquement son parc et ses infrastructures informatiques. Paradoxalement, le recours massif au télétravail induit une surconsommation énergétique générale du fait du transit par Internet. Néanmoins, les axes de développement durable sont toujours recherchés au travers d'une sobriété numérique et visent à limiter l'impact sociétal et environnemental des moyens numériques de la COMPA.

Equipements

Qu'ils soient en télétravail, en réunion, en rendez-vous extérieur ou en formation, chaque agent dispose en permanence des moyens de travailler et d'être joint sans changement d'environnement numérique de travail. 5 lieux de réunion sont équipés en dispositif de visioconférence. En réduisant fortement les nécessités de déplacement, l'ensemble de ces aménagements concourent à remplir les objectifs de l'action n°29 du PCAET et à assurer une continuité de service en cas de confinement.

À l'occasion du renouvellement de son marché relatif aux systèmes d'impression la COMPA a choisi de ne pas poursuivre la location des équipements. Sur 39 équipements acquis en 2023 (copieurs, imprimante, traceur) 9 copieurs sont issus du réemploi.

Afin de limiter la consommation énergétique les équipements informatiques inoccupés entrent automatiquement en veille, dès 30 minutes pour les ordinateurs et 40 minutes pour les systèmes d'impression.

Prévention des Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)

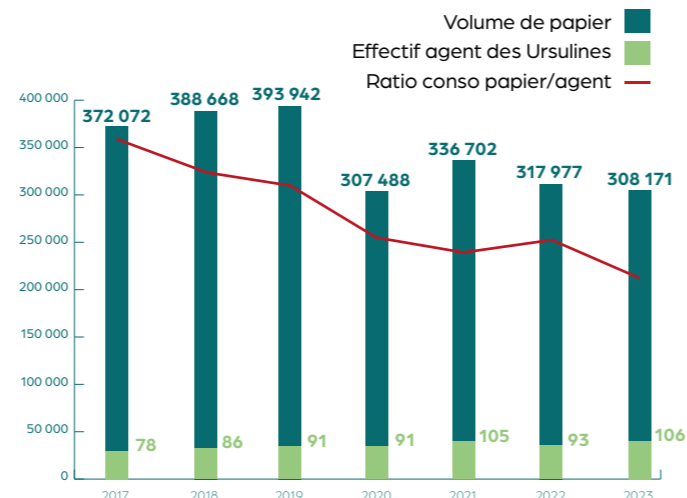
Avant d'être revendus aux enchères ou confiés à un éco-organisme, les ordinateurs sont exploités 5 ans et les téléphones portables 3 ans tandis que les écrans sont utilisés

jusqu'à panne définitive. Les ordinateurs encore exploitables issus des Ursulines sont réemployés comme postes d'accueil ou postes publics des bibliothèques. Certains sont remasterisés sous Linux par l'Espace Multimédia puis réemployés dans le cadre de l'accès au numérique et en bibliothèques.

Dématérialisation et systèmes d'impression

Outre la dématérialisation des flux comptables et des marchés publics, la COMPA a mis en place la Gestion électronique des documents (GED) qui vise à réduire le nombre d'exemplaires (papier ou électronique) d'un même document en organisant plus efficacement sa circulation et son traitement. L'objectif est de réduire les volumes de mails, de fichiers et de feuilles de papier, tout en accélérant les procédures.

Par ailleurs, le télétravail accentue durablement la baisse de consommation de feuilles de papier par agent. Le volume et le ratio de consommation ont diminué en 2023 selon l'estimation effectuée.



Prévention de l'accroissement des flux et volumes de données

La mise en place d'une gestion électronique des documents et la mise en œuvre d'un géocatalogue des données du Système d'information géographique (SIG) contribuent à limiter la duplication des données.

De même, dans le cadre de l'instruction de l'application du droit des sols (ADS), la mise en service d'un outil de consultation des pièces par les organismes tiers (s'appuyant sur la plateforme nationale Plat'AU) limite la prolifération d'exemplaires d'un même document.

De plus, une nouvelle infrastructure de stockage mise en place en 2020 aux Ursulines, tout en sécurisant et centralisant les données de l'ensemble des sites de la COMPA, déduplique les données et entraîne une réduction des espaces disques nécessaires.

Enfin, pour économiser la bande passante et lutter contre l'accroissement de la consommation énergétique d'Internet, les mises à jour des systèmes et logiciels sont téléchargées une seule fois puis redistribuées à l'ensemble des serveurs et ordinateurs à travers le réseau local.

Animation interne de la collectivité



La communication interne vise à informer les agents, à les fédérer pour susciter adhésion et motivation. Cette fonction a d'autant plus d'importance qu'un plan de recrutement important a eu lieu en 2023 à l'échelle de la collectivité. À cela s'ajoute l'organisation liée au télétravail, aux sites délocalisés et la présence à tour de rôle et à différents moments des agents. Ainsi en février 2023, une cérémonie de vœux pour les agents a eu lieu afin de créer du lien et passer un moment de convivialité. En complément, quatre numéros de la lettre interne ont été édités dont un numéro dédié au passage de la Flamme Olympique. Tout au long de l'année, l'organigramme et le trombinoscope ont été mis à jour.

Autre animation en interne : le Défi mobilité, du 22 au 28 mai, les agents ont été invités à se mobiliser ensemble pour se déplacer en mode « écomobile » de leur domicile à leur lieu de travail (voir pages 11).





20



Rapport
d'activités et de
développement
durable



2023

